



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



## PACI È SALUTA!

### LOI MACRON

Sérieuses inquiétudes chez les notaires



Photo: MPB

### CULTURE

Violaine Costa, les traits de la magie



Photo: CG

1,60€



ÉDITO P2 • ACTUS P3 • AGENDA P26 • BATTÌ P27

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE  
Octobre 2016 - Avril 2017

**Connaître** vos déplacements  
aujourd'hui pour **améliorer**  
votre mobilité demain

**EXPRIMEZ  
VOUS**



Inseme, custruimu a mubilità di dumane  
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel

Pour en savoir plus : [www.auc.corsica](http://www.auc.corsica)



Da Roland FRIAS

## À quist'annu chì vene

Hè venuta l'ora di festighjà l'annu novu, di mette si nant'à u so 31. Dopu à Natale, eccu un'antra stonda chè nò aspettemu per sparte è ritruvassi cù quelli chì ci sò cari. Pruveremu d'esse felici u più ch'ellu si pò, ancu, si i 12 mesi scorsi, emu pientu parenti o amichi chì si ne sò andati. Ancu si per certi ùn hè mai faciule a vita. In quelle uccasioni, si cerca di rassicurassi, à l'ingrossu, ch'ellu esiste in vera u benesse, pocu impreme a quantità, u pigliemu cum'ellu vene, appinuccia o assai, ùn hè mai troppu, face sempre prò. Tocca à noi di crede ci, di rende sputiche isse feste, da ch'elle sianu luminose per tutti, da ch'elle ci riscaldessinu a mente è u core. Chì bisognu ci hè ! Di pettu à tutte ste fiure di strage ch'invadisenu i nostri screni d'urdinatori, di telefonini è di televisìo, colpa à a crescita di a barbaria estremista chì s'hè invitata ancu luni u 19 di dicembre nant'à u mercatu di Natale di Berlinu, colpa à a scimità di l'omu ch'ùn si pò parà cum'è l'elementi quand'elli si scatenanu è ch'elli distrughjenu u fruttu d'una betunizzazione assessu eccessiva. Hè feritu l'ambiente è soffre, cum'ella a ci mostra l'accalurita di a pianetta chè nò risentimu tutti i ghjorni. A prutezzione di u nostru patrimoni naturalu hè un veru cumbattu per u quale certi risicughjanu a so vita ; l'emu vistu torna l'astr'eri in Sotta è in Corti. Ghjè una presa di coscienza chì ognunu deve avè. Ci vole à pensà ci, ancu si in fin'd'annata cusì, devimu piuttostu fà piazza à l'incantu, solu qualchi ora, solu per esse bè for'd'issa realità troppu pisiva. Pregheremu per i nostri, pregheremu per u mondu. Ùn piglieremu chè u bè di l'umanità, stu famosu campà insemu, cù dolcezza, cù sincerità, cù fede ind'u presente è in l'avvene. U tempu d'un ripastu, à fiancu à i nostri cari, in giru à a tradizione. Tandù, si spanneranu u benesse è a felicità. Cù l'auguri tantissimi da ch'elli stessinu à longu andà in core di a nostra andatura. Devenu esse e nostre stelle isse stonde, è ci toca à fà le luccicà, ind'u calore di a spertera è di a speranza. In tantu, cari lettori, vi preghemu di core bonissime feste è vi dimu à quist'annu chì vene, si Diu vole. Pace è salute per tutti ! ■

À MODU NOSTRU  
À MODU NOSTRU

H U M E U R

## Nos vœux les plus sincères

**2016**, avec son lot de joies, de petits bonheurs mais aussi de grands moments de colère, de larmes et de recueillement cède sa place à 2017 avec de nouvelles espérances et de positives pensées qui je l'espère ne seront pas rangées rapidement dans cette grande bibliothèque des utopies et autres désillusions.

Nouvelles attentes par exemple envers la justice des hommes qui n'a pas brillé en cette fin d'année.

Un bandeau sur les yeux peut évidemment aveugler et permettre de reconnaître coupable de négligence une personnalité du monde tout en la dispensant de peine au vu de sa réputation nationale et internationale. Tout en condamnant n'importe quel quidam sans dent et sans fortune pour quelques pâtes, un simple portail abimé ou une légitime défense.

Nouveaux espoirs mêmes tenus pour ce tout politico-économique afin qu'il cesse de nous décevoir avec ses décisions nationales, européennes ou onusiennes prises parfois à l'encontre de tout héritage historique ou respect des droits de l'Homme.

Et quelques souhaits à marteler -de nouveau- car redevenus combats. Celui, entre autres, qu'aucune décision ne remette en cause le fait que les femmes puissent disposer de leur corps ou qu'elles doivent disparaître de l'agora parce qu'une personne physique ou morale l'aura décidé.

Avant-dernier vœu -peut-être pieux- que plus aucun barbare ou intégriste en tout genre, n'aboie, détruise, blesse et tue sous couvert de sa morale et au nom de revendications idéologiques et assassines.

Enfin, que 2017 soit pour chacun d'entre nous propice à l'action, la vigilance mais aussi à la réflexion et l'introspection pour que nos vœux se réalisent peut-être mais ne soient pas de simples mirages. Voltaire disait qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaises, alors tout simplement pour vous et ceux qui vous sont chers... Bon capu d'annu, pace è salute pè tuttu l'annu ! ■ [dominique.pietri@yahoo.fr](mailto:dominique.pietri@yahoo.fr)

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS  
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef  
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)  
email: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

### BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40  
Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

### BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO  
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95  
Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

#### Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri ([informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr))  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli  
Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris  
Amandine Alexandre (Londres), Batti,  
Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,  
Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,  
Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,  
Tim Leoncini, Michel Maestracchi, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,  
Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,  
partenariat avec **Alta Frequenza** et **Télé Paese**

#### Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,  
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.  
Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),  
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)  
**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia  
Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 188773  
ISSN 2114 009  
• Fondateur Louis Rioni

## ÉDITO



**2016 est venue à son terme**, tournons la page et engouffrons-nous vers 2017. Nous n'avons guère de raisons de nous attarder sur une année

lourde de violence, de guerres et de désordres à travers le monde, qui n'ont pas épargné la France. 13 juin: deux policiers tués dans les Yvelines. 14 juillet à Nice, attentat prenant pour cible la foule des spectateurs à l'issue du feu d'artifice donné pour la fête nationale, un bilan impitoyable: 86 tués, 434 personnes blessées. 26 juillet près de Rouen à Saint-Etienne du Rouvray, deux djihadistes tuent un prêtre dans son église et blessent grièvement un paroissien.

Cette violence ordinaire dans bien des pays, s'installe à notre porte, sous nos yeux, pour terroriser les citoyens; décembre verra le malheur s'abattre sur Berlin, l'Allemagne frappée à son tour. Mais ne leur donnons pas aux terroristes le salaire de leurs forfaits. Les dirigeants des démocraties touchées par ces crimes, comme tous les autres devront résister unis, debout et sans faiblir.

Essayons de trouver des raisons d'espérer du champ politique français, la primaire de la droite et du centre rassemblant plus de quatre millions d'électeurs «volontaires» pour se rendre aux urnes à l'occasion. Une fois l'ancien Président de la République renvoyé sans ambage à ses passions privées, deux anciens premiers ministres étaient aux prises. Surprise, ce n'est pas le maire de Bordeaux et favori des sondages qui est choisi, mais l'ancien maire de Sablé-sur-Sarthe et actuel député de Paris qui remporte la mise...

Côté gauche, la primaire viendra bientôt, des «cadavres» resteront aussi à terre, mais heureusement les morts politiques ne font pas couler de sang. François Hollande a renoncé avec panache à mener combat, un Premier Ministre a renoncé à son titre pour mieux servir ses ambitions, tandis qu'une petite cohorte d'anciens ministres et autres personnalités entre en lice.

Bref, 2017 réservera peut-être encore des surprises! Restons chez nous, dans notre île, pour constater l'essentiel. La violence a cessé. La démocratie, il y a juste un an, a rendu son verdict. La majorité nouvelle aux commandes de la CTC applique son programme. Compagnie maritime, comité de massif, négociations avec le gouvernement... l'exercice est difficile, mais serein. Il nous reste à souhaiter le meilleur pour les Corses en 2017.

A Corsica cambia, cambiemu a Corsica. ■

**Paul AURELLI**

Directeur de la publication

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/IcnActu>

LOI MACRON ET INSTALLATION LIBRE DES NOTAIRES

# L'inquiétude des professionnels



**Douze nouveaux offices créés et environ 800 candidats.**

**Voilà la conséquence immédiate de la loi Macron en Corse qui fait de la quasi totalité de l'île une «zone d'installation libre» pour les notaires. Une bonne nouvelle pour les professionnels corses? Rien n'est moins sûr. Les explications de Me Marie-Anne Pieri.**

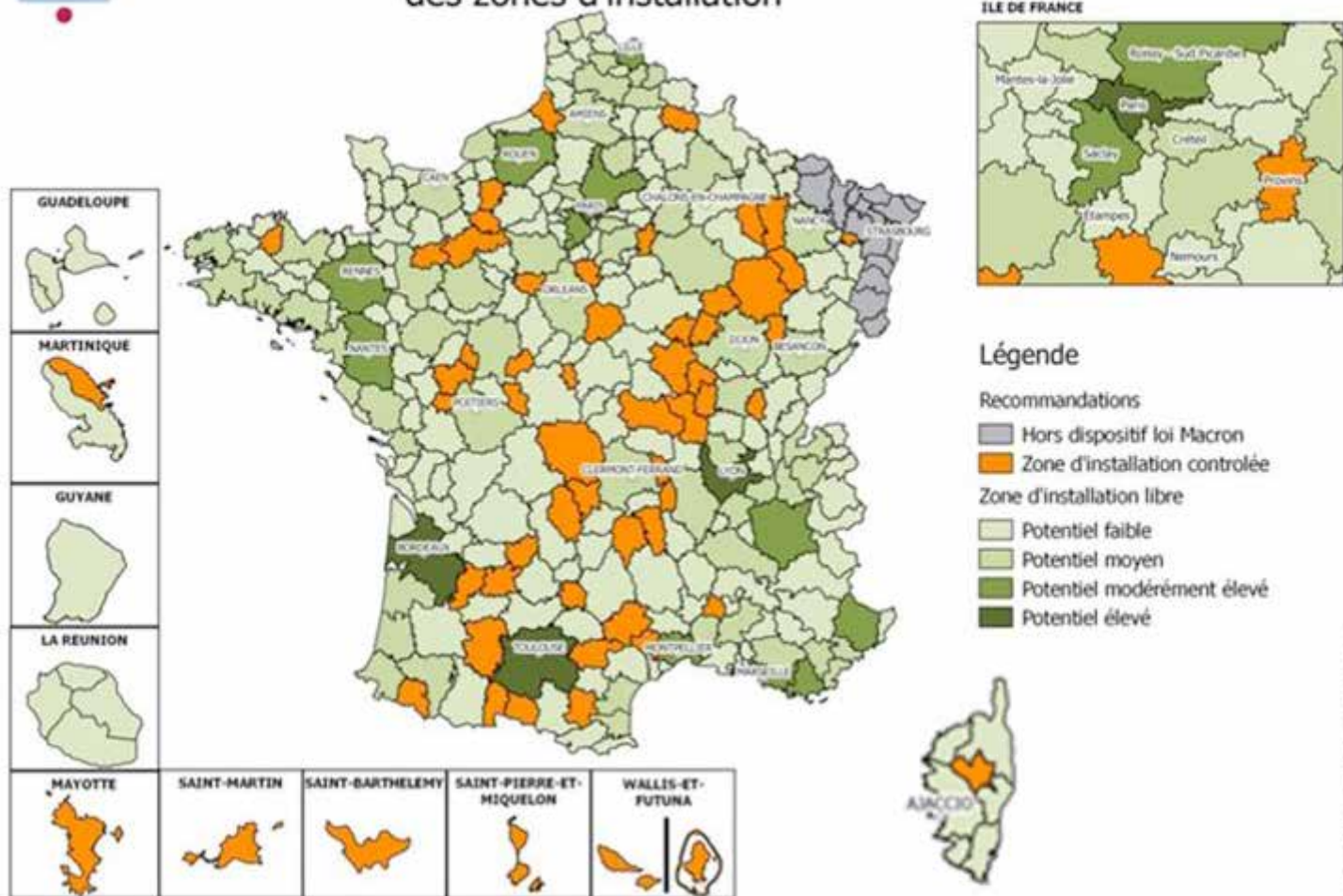
**D**ouze nouveaux offices notariaux pour la Corse: c'est ce que prévoit la loi Macron. La carte fixant les zones dites «d'installation libre», a été publiée au Journal officiel du 15 décembre dernier. La quasi-totalité de la Corse en fait partie, seul le secteur de Corte en est exclu. Ouvert au plan national, l'appel à candidature a été très fructueux: quelques 800 candidats se sont positionnés, parmi lesquels des notaires déjà installés et des SCP [Sociétés Civiles Professionnelles] du continent. Dans l'île, les professionnels sont inquiets.

Adoptée le 7 août 2015 – au moyen de l'article 49.3 de la Constitution –, la loi Macron, plus précisément nommée «*Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques*», prévoit, afin de «casser un monopole», un assouplissement des conditions d'installation. Auparavant pour être nommé notaire [Officier Public et Ministériel, par le Garde des Sceaux] il fallait être présenté par son prédécesseur dans l'office notarial que l'on souhaitait acquérir, avoir l'aval du Parquet et du Parquet général, de la Chambre départementale des notaires et de la Chambre régionale. Désormais, dans les zones d'installation libre, outre le diplôme, il faudra simplement remplir des conditions, parfois subjectives, «*de nationalité, d'aptitude, d'honorabilité, d'expérience et d'assurance*». Marie-Anne Pieri est notaire à Aléria où, pour s'installer, elle a dû, il y a une quinzaine d'années à peine, acquérir l'étude de Maître Bourgeaud. «*Il y a en Corse 17 offices pour le Nord au sein desquels travaillent 27 notaires en titre, et 11 pour le Sud (soit 22 notaires), remarque-t-elle. Le notariat est jeune et endetté. Or, concernant l'implantation*

*de nouveaux offices, c'est à l'Autorité de la concurrence – qui généralement s'occupe bien plus de faire appliquer les règles dans les entreprises du privé (grandes surfaces, etc.) que dans le domaine précis du notariat – que l'étude a été demandée...»*

L'Autorité de la concurrence est une autorité administrative indépendante, spécialisée dans le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, le fonctionnement des marchés et le contrôle des opérations de concentration. Dans un avis du 9 juin 2016, elle a préconisé la création de 307 zones sur le territoire national, parmi lesquelles 247 zones d'installation libre permettant d'accueillir 1650 nouvelles études. Pour rendre cet avis, les critères retenus, au plan de l'offre, ont été l'âge des professionnels, la localisation et le chiffre d'affaire. Concernant la demande, ont été privilégiées les notions de démographie, de situation économique, les mariages et les naissances. «*En fonction de ces critères, poursuit Maître Pieri, étant donné la situation de la Corse – une région dont le PIB est un des plus bas de France et dont le taux de pauvreté excède 20% de la population – on aurait pu imaginer être exclu de la mesure. Il n'en est rien. Six régions d'implantation libre ont été établies et une seule (autour de Corte) est placée sous surveillance. La création de douze nouveaux offices est prévue, soit trois pour le Grand Bastia, un pour la Plaine orientale, deux pour la Balagne, un pour la région de Porto-Vecchio, un pour le Sartenais et quatre sur le secteur d'Ajaccio. Nous sommes conscients que la profession notariale doit évoluer, qu'il y a en Corse 50 diplômés notaires en capacité de s'installer, mais la façon dont se met en place cette nouvelle loi ne les favorisera pas.*»

## Proposition de carte des zones d'installation



## « On peut craindre, avec la mise en place de cette loi, une précarisation de la fonction de notaire. »

En effet, la possibilité de faire acte de candidature est ouverte à l'intégralité du territoire national et un décret du 9 novembre dernier a autorisé les notaires déjà installés et les SCP (Sociétés civiles professionnelles) à postuler. Pour la Corse, 800 demandes sont enregistrées. Et pour choisir les heureux élus? Un tirage au sort! L'idée, très contestée, a été suspendue le 14 décembre 2016 par le Conseil d'État, mais l'Autorité de la concurrence (moyennant quelques aménagements, notamment la mise en place d'un portail vidéo permettant de suivre les opérations en direct) souhaite conserver la formule. « Comprenez que ça nous semble difficilement acceptable. Tout d'abord parce que les contrôles et les frais engagés pour l'acquisition de nos études ont été très importants, ensuite parce que dans l'exercice de notre fonction, notre responsabilité civile peut être engagée. Nous avons un système d'assurance professionnelle obligatoire - financé tant au plan national que régional par nos seules cotisations - qui implique que le choix de nos collègues soit lisible et rigoureux. Plutôt qu'un tirage au sort, un concours serait plus judicieux! »

Mais ce n'est pas tout. Quid des jeunes qui s'installeront? Même s'ils n'ont pas à investir dans leurs offices, pourront-ils les rentabiliser? En tirer, au vu de la situation économique de notre région, un revenu suffisant pour vivre? « Bien entendu, la situation du foncier en Corse est problématique, conclut Maître Pieri, la création de titres de propriété est un travail important mené par les notaires, mais il s'agit d'actes qui prennent beaucoup de temps [6 à 8 mois et parfois plusieurs années] et dont la rémunération est très peu élevée.

Quant aux grands programmes immobiliers de l'Extrême-Sud et de la Balagne par exemple, ils nous échappent déjà dans de nombreux cas. Qu'en sera-t-il si de grandes SCP obtiennent le droit de s'installer? Il y a fort à parier, au vu du nombre de collaborateurs qu'elles ont déjà, qu'elles ne créeront pas d'emploi. Elles auront simplement la possibilité d'ouvrir des locaux et pourront traiter plus facilement les dossiers rémunérateurs, en se désintéressant du problème local de foncier. Le notariat corse est un notariat de proximité, adapté au fonctionnement de la région. Nous connaissons la situation foncière, économique, le tissu social. On peut craindre, avec la mise en place de cette loi, une précarisation de la fonction de notaire. Nos études perdront leur valeur marchande et les nouveaux installés n'auront pas les revenus suffisants pour vivre. Seules les grandes SCP tireront leur épingle du jeu. » ■ Claire GIUDICI



Photo Claire Giudici

# Quelques espoirs, beaucoup de tensions

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, les communautés de communes des Cinque Pieve et du Bassin de vie de l'Île Rousse fusionneront pour donner naissance à une nouvelle intercommunalité nommée, pour l'heure, Communauté de communes Ile-Rousse Balagne.**

**E**n aout 2015, la loi NOTRe confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. En Balagne, une «super intercommunalité» regroupant les 36 communes est recommandée et les premières tensions voient le jour. Après des mois de débat et malgré la loi stipulant que ces nouvelles intercommunalités devront compter 15000 habitants, les réunions de la commission départementale de coopération intercommunale de Haute-Corse accoucheront d'un schéma départemental composé de deux communautés de communes. Ainsi la Balagne sera coupée en deux, l'intercommunalité calvaise faisant cavalier seul.

La fusion actée, ne reste qu'à préparer les noces et surtout savoir qui deviendra le chef de cette famille de 22 communes. L'élection du président de cette nouvelle entité devrait intervenir début janvier et c'est donc à partir de cet instant que tensions et rivalités se créent dans cette conquête du pouvoir. Les Cinque Pieve regroupant 17 communes rurales de l'intérieur, cette intercommunalité a axé son fonctionnement sur la cohésion sociale et la redynamisation des villages. Son président, Lionel Mortini, maire de Belgudè, a pris son bâton de pèlerin pour faire le tour des communes et y expliquer ce qu'il pourrait se passer si elles emboîtaient le pas à celles du Bassin de vie de l'Île-Rousse. «C'est une intercommunalité beaucoup plus vaste, il est évident que le rapport de l'élu avec le territoire va changer. Mais bon, c'est la loi on est obligé de s'y plier. Là où ça peut devenir plus contraignant, c'est au niveau des compétences et de la fiscalité. En matière de compétences on peut citer l'exemple des écoles. Nous avons six établissements scolaires, soit au total dix classes à la charge de la communauté de communes depuis près de 15 ans, ce qui permet de les maintenir ouvertes et de les faire vivre. Aucune commune n'en aurait les moyens seule. Cette fusion engendrerait un retour à une gestion communale des écoles, qui est une aberration à nos yeux. Pour empêcher ça, nous allons devoir demander la création d'un nouveau syndicat pour récupérer cette compétence qu'on avait déjà en l'état. Il faudra donc tout reprendre et négocier avec la future majorité pour financer ce syndicat. Sinon

ce sera un retour en arrière de 15 ans pour les Cinque pieve à ce niveau, entre autres. En matière de fiscalité, il faudra être aussi très vigilant sur les questions de l'eau et l'assainissement. Aujourd'hui, nous avons des régies communales mais elles vont perdre la compétence. Sur le littoral, la gestion se fait par délégation de service public à des entreprises privées. Il est clair que pour nous l'eau et l'assainissement doivent rester des biens publics, c'est pourquoi nous allons demander la création d'une régie intercommunale pour nos 17 communes car nous risquons de nous retrouver avec des coûts multipliés par 5 si nous nous calquons sur les prix du littoral. On se rend compte qu'on veut réduire les « couches bureaucratiques » d'un côté... mais qu'on nous oblige à en créer de l'autre» explique Lionel Mortini.

La communauté de communes du Bassin de vie de l'Île-Rousse est plus citadine, plus balnéaire, plus poumon économique que cœur culturel ou social... Pour son président, Paul Lions, il faut relativiser. «C'est vrai que la fusion va poser beaucoup de questions au niveau de la fiscalité et des compétences. Les changements vont être importants tant pour les Cinque Pieve que pour nous. Mais c'est le début. Il faut bien comprendre que c'est une nouvelle entité et qu'il faut la co-construire. Pour les écoles, effectivement, c'est une compétence que les Cinque Pieve ont et que la CCBVIR n'a pas, il faudra donc trouver un terrain d'entente. De même pour l'eau et l'assainissement. Il est bien évident que la nouvelle intercommunalité ne pourra pas tout prendre en charge mais il faudra trouver un juste milieu. Il faut surtout éviter de spéculer sur les futures compétences et ne pas alarmer la population. Les futurs élus travailleront ensemble pour que personne ne soit lésé.»

Les deux communautés de communes vivent ainsi des dernières heures mouvementées; 46 conseillers communautaires constitueront la nouvelle mandature et si plusieurs noms circulent, pour l'heure nul ne sait qui se présentera le jour J. Les négociations ont déjà débuté pour savoir si le prochain président sera Cinque Pieve ou CCBVIR. Il devra piloter le destin de cette intercommunalité et lui donner une couleur politique voire idéologique. ■ Pierre PASQUALINI

Paul Lions



Lionel Mortini





N° 01

### ETP LANFRANCHI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Village  
20242 Vezzani

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VEZZANI du 16 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : ETP LANFRANCHI  
**Siège** : Village - 20242 Vezzani  
**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 10.000 euros  
**Objet** : Tous travaux de plomberie et d'électricité, et plus généralement tous travaux du bâtiment et des Travaux Publics.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 50 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

**Inaliénabilité des actions** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur LANFRANCHI Pierre Steve, demeurant Village - 20242 VEZZANI

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination** : FIORINA FILIPPI

**Forme juridique** : SASU

**Capital social** : 500 €

**Siège social** : «VILLAGE DE CAMPI - 20270 CAMPI»

**Objet** : Activités de conception, créations, conseil de mode, design et Art et toutes activités commerciales qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pouvant favoriser son extension ou son développement

**Durée** : 99 ANS

**Président** : Fiorina, Lucie Bienvenue FILIPPI née le 30/10/1980 à Ajaccio, résidant adresse du siège Village de CAMPI, 20270 de nationalité Française La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 03

### MVAD

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Quai Pascal Paoli  
La Marine, 20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/12/2016 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : MVAD

**Siège social** : Quai Pascal Paoli, La Marine, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Madame Véronique, Nicole MOSCONI demeurant Quai Pascal Paoli, La Marine, 20137 Porto-Vecchio

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés ou aux ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 04

### TRAMONTANA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 9, Place de l'Hôtel  
de Ville, 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : TRAMONTANA  
**Siège social** : 9, Place de l'Hôtel de Ville, 20200 Bastia

**Objet social** : La société a pour objet :  
- L'acquisition d'un immeuble sis 2 RUE MONSIEUR RIGO, 20200 BASTIA, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,  
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : CELIA GRAZIANI

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Sigle** : AMCC

**Dénomination** :

AJACCIO MARINE CENTER CHARTER

**Siège** : Route de la Carosaccia, Lieu-dit Codimozzu, 20000 Ajaccio

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 2.000 Euros

**Objet** : Location de bateaux avec ou sans skipper, et avec équipage (Charter).

**Président** : Mr James, Bertrand CAM demeurant 12, Rue Colonel Colonna d'Ornano, 20090 Ajaccio,

**Directeur général** : Mr Jérôme, Julien, Nicolas PRADAL, demeurant Route de la Carosaccia, Lieu-dit Codimozzu, 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 10 octobre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : FBcompetition,

**SIEGE SOCIAL** : Les 7 Ponts - Lot Néri - Rue Paul Colonna d'Istria - AJACCIO (20090)

**OBJET** : Mécanique générale, Vente de pièces détachées

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 1000 euros

**PRÉSIDENT** : Jean-Philippe BOZZI, demeurant Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - Mezzavia - AFA (20167),

**DIRECTEUR GENERAL** : Marc-Antoine BOZZI, demeurant Lieu-dit Valle Longa - Piscia Rossa - Mezzavia - AFA (20167),

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/11/2016, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée SCI CORSICA CONCEPT. **Siège social** : lotissement u pinu 56, route de la marana 20290 Lucciana. **Capital minimum** : 10 euros, **capital initial** : 100 euros, **capital maximum** : 1000000 euros **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. Damien ROUX, lotissement u pinu, 56, route de la marana, 20290 Lucciana. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/11/2016, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée HANNA. **Siège social** : 68 les hauts de rasignani 20290 Borgo. **Capital minimum** : 1000 euros, **capital initial** : 1000 euros, **capital maximum** : 300000 euros **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. Monir EL Bouazzaouy, 68 les hauts de rasignani 20290 Borgo. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 15/12/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** :

LES PETITES HALLES BIO

**Siège** : Ld CORBA, Hameau de Bala, rte de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 2000 euros

**Objet** : L'exploitation par voie de création, acquisition, location ou prise en gérance : de tous fonds de commerce d'achat et de vente de détail de fruits et légumes, de tous produits d'alimentation et d'épicerie, de tous produits biologiques à la fois en magasin et sur foires et marchés de tous établissements se rapportant à la restauration, à la distribution de boissons, bars, vente à emporter. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Frédéric NAPOLI demeurant Ld CORBA - Hameau de BALA, rte de Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SANTA LUCIA DI MORIANI du 12/12/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** :

LA CANTINE DE LA VALLICELLA

**Siège** : 20230 Santa Lucia di Moriani

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 2000 euros

**Objet** : Restauration sur place et à emporter

**Président** : Monsieur Laurent AGOSTINI, demeurant Paesolu di Prunete, 20221 CERVIONE

**Directeur Général** : Monsieur Jean-François, Edouard, Pierre CARDI, demeurant La Vallicella, 20230 POGGIO MEZZANA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** : SASU "NURSE'EVENT"  
**Siège** : Immeuble Marcellesi - Route de Marina Village - 20137 Porto-Vecchio

**Objet** : L'organisation d'évènement pour les enfants et les parents lors de mariage, baptême, anniversaire ou tout autre évènement

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1.000 Euros

**Président** : Madame Mylène SAVAIANO épouse SALAZAR demeurant Immeuble Marcellesi - Route de Marina Village - 20137 Porto-Vecchio

**Immatriculation** : RCS Ajaccio

Pour Avis,

## CONSTITUTION SARL PAR APPORT FDC

« Aux termes d'un acte ssp en date de AJACCIO [ZA] du 06/12/2016, enregistré au SPFE AJACCIO le 12/12/2016, bord 2016/32034, Réf 2016 A 00148 : Il a été constitué par apport de fonds de commerce la société : SARL **CAMPING LA VALLEE**, capital 647.520 EUR, siège Lieu-dit Verghia, Coti-Chiavari, 20138 COTI-CHIAVARI, durée 99 ans, objet : tant en France qu'à l'étranger l'acquisition, la création, l'exploitation de tous parcs résidentiels de loisirs, hôtellerie de plein air, campings, caravaning, vente de produits d'alimentation, boissons sans alcool, sandwiches, vente de glaces alimentaires et hydriques. **Gérant** : M. **Antoine PERETTI**, né le 22.11.1948 à Ajaccio, demeurant Lieu-dit Verghia, Allée des Platanes, 20138 COTI-CHIAVARI, pour une durée illimitée. Le **capital social** de 647.520 EUR dont 20 EUR d'apport en numéraire, est divisé en 64.752 parts de 10 EUR de nominal réparties aux différents associés en fonction de leur apport. Il a été fait apport par M. PERETTI Antoine, né le 22.11.1948 à Ajaccio et Mme Agnès ISOARD-PERETTI, née le 20.04.1953 à Marseille, demeurant ensemble Lieu-dit VERGHIA, Allée des Platanes 20138 COTI-CHIAVARI, avec jouissance au 6 janvier 2017, d'un fonds de commerce de « camping, vente de glaces alimentaires et hydriques, sandwiches, boissons, vente de produits d'alimentation », immatriculé au RCS AJACCIO A 300.616.659, à concurrence de 647.500 EUR, dont 450.000 d'éléments incorporels, 197.500 EUR d'éléments corporels ».

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 Octobre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION** : **SAS ALBA VERDE**  
**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**CAPITAL** : 500 euros  
**SIEGE** : Lieu-dit Casella, 20243 Prunelli di Fiumorbu  
**OBJET** : La réalisation des activités agricoles suivantes exécutées pour le compte de tiers : taille des arbres fruitiers et des vignes, préparation des terres, opération de récolte, semis et plantations...  
**DUREE** : 99 années  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**PRESIDENT** : Monsieur **Laurent LALEU** demeurant Lieu-dit Casella, 20243 Prunelli di Fiumorbu,  
**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2016 constitution de la SAS : **MOVE E FA**. **Capital** : 10000 euros. **Siège social** : 21 bis rue cesar campinchi 20200 bastia. **Objet** : intermédiation en financement participatif. **Président** : **Marie Maestracci**, 21 bis rue cesar campinchi 20200 bastia. **Directeur général** : Emmanuel Maestracci, 42 rue paradis 13001 marseille. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : chaque associé participe aux AG, une action = un vote. **Clauses d'agrément** : cession soumise à agrément. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 12 décembre 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION** : **PMSD**  
**SIEGE SOCIAL** : RN 193 - Lieu-dit Arbu-cetta - Casatorra - BIGUGLIA [Corse]  
**OBJET** : L'acquisition et la gestion notamment par location, de terrains et de tous biens immobiliers ;  
La construction de locaux en vue de leur location ainsi que la vente à titre exceptionnel de ces biens dans le but exclusif d'une bonne gestion de son patrimoine.  
**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**CAPITAL** : 1400 euros  
**Montant des apports en numéraire** : 1400 euros  
**GERANCE** : M. **David DARY**, demeurant route de Monticello, Orniccio, L'ÎLE-ROUSSE [Corse],  
M. **Dominique SIALELLI**, demeurant Villa Les Bruyères, Quartier Colombani, BASTIA [Corse].  
**AGREMENT DES CESSIONS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même non associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.  
**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.  
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Maria Siché du 23/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale** : Société en Nom Collectif  
**Dénomination sociale** : **U MUNTAGNOLU**  
**Siège social** : 20190 SANTA MARIA SICHE  
**Objet social** :  
- Débit de tabac, papeterie, librairie.  
- Vente de jeux nationaux.  
- Confiseries et boissons non alcoolisées.  
- Vente de tous accessoires de décoration et de souvenir.  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital social** : 1000 euros  
**Gérance** : Monsieur **Michaël Yoan LANDRE**, demeurant Quartier Siché, 20190 SANTA MARIA SICHE  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour Avis, Le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/11/2016, il a été constitué une SAS dénommée **A CUCHJARINA**. **Siège social** : 27 residence le critere 20290 Lucciana. **Capital** : 100€. **Objet** : BISCUITERIE ARTISANALE. **Président** : Mme **AUDREY marazzi**, clos palatino appartement g11 20290 Borgo. **DG** : M. **jeremie marazzi**, clos palatino - g11 20290 Borgo. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Décembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :  
**Dénomination sociale** : « **LUCIANNA** »  
**Siège social** : Lieu-dit LOZZI - 20130 CARGESE  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée,  
**Objet social** : La Société a pour objet les soins esthétiques : soins du visage, épilations, massages, manucure, maquillage, bronzage ainsi que la vente de produits de beauté, de parfumerie, de bijoux fantaisie et accessoires.  
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.  
**Capital social** : 10.000 euros.  
**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.  
Le **premier gérant** de la société est **AR-RIGHI Nathalie**, célibataire, née le 20 décembre 1988 à Mont Marsan, domiciliée à Lieu-dit LOZZI - 20130 CARGESE. Elle est nommée pour une durée indéterminée.  
**RCS** Ajaccio  
Pour avis et mention.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un SSP en date du 8/12/2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière :  
**DENOMINATION** : **ALBA**  
**SIEGE SOCIAL** : Monte Mare, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio  
**OBJET** : Acquisition, administration gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.  
**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**CAPITAL** : 1000 euros  
**GERANCE** : M. **Jean-François ANDREOZZI** demeurant Monte Mare, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO.  
**IMMATRICULATION** au RCS de AJACCIO.  
**AGREMENT** : Dispense d'agrément pour cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants. Agrément pour toutes autres personnes à la majorité de plus des deux tiers du capital.  
Pour avis, le Président ou le représentant légal.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 28 novembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :  
**Dénomination sociale** : **AGENCE IMPERIALE**  
**Siège social** : 61 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio  
**Capital social** : 10.000 €  
**Objet** : L'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. L'activité de location immobilière, de gérance immobilière, de syndicat de copropriété.  
**Durée** : 99 ans  
**Gérant** : Mr **Jean-Louis FILIPPINI** demeurant Route du Sparato, Villa les Cèdres, 20000 Ajaccio.  
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis,



## S.C.P LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio  
Immeuble le Saint-Jean  
20137 Porto-Vecchio  
Tél : 04 95 70 45 70

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2016, il a été constitué sous la dénomination **LINK** une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Siège social** : 30 Hameau de Turricoli 1 - 20137 Porto-Vecchio  
**Objet social** : En France et dans tous les pays : Le transport par taxi, de voyageurs, de malade assis, de colis, presses ou toutes autres marchandises. La mise à disposition de chauffeurs ;  
**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS  
**Capital social** : 1000 €  
**Président de la société** : Monsieur **MIL-LERIRI Hervé** né le 25 novembre 1974 à STRASBOURG [BAS-RHIN], le 25/11/1974 Villa kena Borivoli, 20146 SOTTA de nationalité française  
**Immatriculation** au R.C.S d'Ajaccio.  
Pour avis et mention.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Décembre 2016, établi à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**FORME** : Société à Responsabilité Limitée  
**DENOMINATION** : **GARANCE**  
**SIEGE SOCIAL** : Allée des Carrefours - Lotissement LES COLLINES I - 20620 BIGUGLIA.  
**OBJET** : La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination desdites sociétés.  
**DUREE** : 99 ans  
**CAPITAL** : 8000 euros  
**GERANCE** : Madame **Sylvie GONCALVES DE ARAUJO**, demeurant Lieu-dit MAR-MUCCIU à FURIANI [20600]  
**IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA  
Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 16/12/2016, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
**Dénomination** : **CENTRALE CORSE BIO**  
**Siège** : 13 Lotissement Arbu-cetta, 20620 Biguglia  
**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 500 euros  
**Objet** : La société a pour objet en France et à l'étranger : Achat pour vente et conditionnement d'huile alimentaire usagée,  
**Président** : Monsieur **Philippe Salvi**, demeurant au 1, Clos St-Vincent, Route de San Ornello, 20290 Borgo  
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.  
Pour avis, Le Président.



N° 24  
**Fiprovex**  
Expertise - Comptable  
Commissariat aux Comptes  
Audit - Conseil - Assistance  
MARSEILLE - AVIGNON - PARIS  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution en date du 15 décembre 2016 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **SCODDU ROSSU** ; **Forme** : Société à responsabilité limitée ; **Siège social** : Zone Industrielle de Tralavettu 20110 PROPRIANO ; **Objet** : La gestion [par location ou autrement], l'exploitation, l'administration d'un lieu d'hébergement [résidence hôtelière ou hébergement similaire] pour séjours de courte durée avec fournitures concomitantes de prestations de services hôtelières. Assistance à la maîtrise et au suivi d'ouvrages ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; **Capital** : 1000 euros ; **Gérance** : **Roch LEANDRI** demeurant 7 avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

Pour avis.

N° 25  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 08 décembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ** : **SAS BIRDIMILLE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2000 €, dont le **Siège social** est chez AGIS SARL 13 lotissement Arbuçetta, 20620 Biguglia, ayant pour **objet** en France et à l'étranger : Petit travaux de bricolage, entretien des vignes et espaces verts, démaquillage, élagage, création et entretien de jardins, pour une **durée** de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

**Président** : Il a été nommé comme président, Monsieur **Mohamed EL MAATOUG** demeurant à, Bât A, Logirem la Punta, 20217 St-Florent

Pour avis, Le président.

N° 26  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière, **DÉNOMINATION** : **LOU** **SIÈGE SOCIAL** : 23, Route de la Fontaine Vecchia, 20228 LURI, **OBJET** : L'acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tout bien immobilier, **DURÉE** : 99 ans, **CAPITAL** : 1.000 euros, **APPORTS EN NUMÉRAIRE** : 1.000 euros, **GERANCE** : Monsieur **Pascal PAVERANI**, demeurant 16 Impasse Fedeli, 13007 MARSEILLE

**CESSION DE PARTS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, **IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA.

N° 27  
**CONSTITUTION  
D'UNE SOCIÉTÉ  
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Suivant acte S.S.P. du 15 Décembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination** : **I très casi location**  
**Siège social** : Route de Piantarella, 20169 Bonifacio.

**Objet** : **La Société a pour objet** : La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce de location de bateaux, véhicules et motos.

- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ;

- la participation de la Société à toutes entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou d'en faciliter le développement et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, fusion, scission, alliance, société en participation ou groupement d'intérêt économique

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital** : 1000 Euros.

**Gérant** : - Mr **Philippe GODEAU**, Né le 14 Mai 1961 à GRENOBLE ; Nationalité Française ; Demeurant : 10, Regent Park Terrace, Primrose Hill, GB - NW1 7 EE LONDRES est nommé premier gérant de la société pour une durée de 99 ans. **Immatriculation** : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis.  
Le Gérant.

N° 28  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2016 à BORGIO (Haute-Corse), il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **S.C. G.A.D.**

**Forme** : Société Civile

**Capital social** : 2.000 euros.

**Siège social** : Maison Ambrosi, 134 Route du Village de Revincio à BORGIO [20290]

**Objet social** : L'acquisition de terrains et la construction en vue de leurs ventes, en totalité ou en fractions, d'ensembles immobiliers sur ces terrains, après démolition des bâtiments existants, s'il y a lieu. La société pourra mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, pourvu que ces opérations soient compatibles avec la forme civile de la société et avec les dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation. Les immeubles sociaux ne pourront être attribués en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés en contrepartie de leurs apports. En revanche, les parties des immeubles sociaux qui ne seraient pas vendues lors de l'achèvement pourront être louées temporairement et accessoirement en attendant leur aliénation.

**Durée** : 99 ans.  
**Gérance** : Mme **Chantal AMBROSI**, dt 131 Route du Village de Revincio à BORGIO [20290]

**Dépôt des actes** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
le représentant légal.

N° 29  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me Christophe CHAMBAUD, Notaire à PRECY SUR OISE, le 12/12/2016, a été constituée la Société Civile dénommée "**SCI STEPHE-TYANN**". **Siège social** : ALATA [Corse du Sud] Lieu-dit Pietrosella. **Capital social** : 1.200,00 € divisé en 120 parts sociales de 10,00 € chacune ; **Objet social** : L'acquisition, la location et la gestion d'un immeuble sis sur la commune de ALATA [Corse du Sud] Lieu-dit Pietrosella, ou de tous autres immeuble sur ladite commune, ou sur toutes autres communes ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble, ou de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO. **Cessions de parts** soumises à l'agrément des associés. Nommés premiers gérants de ladite société : - Monsieur **Yanick Michaël TUFFICO**, Chargé d'Affaires, né à AJACCIO le 3/2/1972, demeurant à GOUVIEUX [60270], 15, rue Paul Moreau.

- Mademoiselle **Stéphanie Annie RONDA**, infirmière anesthésiste, née à PONT STE GAUCHE le 24/9/1974, demeurant à GOUVIEUX [60270], 15, rue Paul Moreau.

N° 30

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 3/11/2016 à GHISONACCIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée.

**Objet** : La promotion immobilière, la construction, la location et la vente en totalité ou par fractions, d'un ou plusieurs immeubles que la société se propose d'acquérir, de faire construire, consistant en immeubles individuels ou collectifs à usage d'habitation, professionnels ou commerciaux.

**Dénomination** : **LES RESIDENCES DU SUD.**

**Siège social** : Chez M. Lucien ROCCHI, Rés. SAN MICHELE, Appartement A4 20240 GHISONACCIA.

**Capital** : 1000 €.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA

**Gérant** : M. **Lucien ROCCHI**, demeurant Rés. SAN MICHELE, Appartement A4 20240 GHISONACCIA.

Pour avis.  
Le gérant.

N° 31

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DENOMINATION** : **DUY ANH**  
**FORME** : S.A.S.U,

**CAPITAL** : 1000 Euros,  
**SIÈGE SOCIAL** : Chez Mr VINCENTI Christophe, Route de Canale Di Verde, 20230 Canale Di Verde,

**OBJET** : HOLDING DE PARTICIPATION,  
**DURÉE** : 99 années,

**PRESIDENCE** : Madame NGUYEN THI ANH DAO, demeurant : 18, résidence Mare E MONTI, Lot 18, 20290 BORGIO.

**Admission aux assemblées et participation aux décisions** : Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux assemblées.

**Transmission d'actions** : Librement cessible entre associées et soumis à l'agrément dans les autres cas.

**IMMATRICULATION** : RCS de Bastia.

N° 32  
**GURKIN INVEST  
FILMS CORSE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 20218 Pietralba

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 décembre 2016 à Pietralba, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** :

**GURKIN INVEST FILMS CORSE**

**Siège** : 20218 Pietralba  
**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 1000 euros  
**Objet** : La production et la réalisation de films longs métrages, films de courts métrages, de documentaires et plus généralement, toute production audiovisuelle ; La production et la réalisation de films publicitaires, de films techniques et d'entreprise, de films de formation ou éducatifs, de clips vidéo ;

- Les activités connexes à la production de ces films telles que prise de son, effets spéciaux, développement, montage, coloriage, etc... exercées pour le compte de tiers, que ce soit pour le cinéma ou pour la télévision ; Les activités de production et d'édition musicales, notamment de bandes originales pour tous types de films précités ; Toutes prestations de service dans le domaine du multimédia, de l'internet, de l'intranet, de l'informatique, de la télématique, de la communication, du commerce électronique, se rapportant aux activités précitées et comprenant notamment des prestations d'animation, de conseil, de conception et d'hébergement de tous systèmes, réseaux ou sites, de design, de marketing ;

- La participation de la Société, directe ou indirecte, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social [y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social], ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Président** : **Sabrina Roubache**, demeurant 161, rue François Mauriac, Résidence Vallon Mauriac, Immeuble B, 13010 Marseille

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 33

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 15/12/2016, il a été constitué la SCI dénommée **CVBE**. **Siège social** : marine de farinole 20253 Farinole. **Capital** : 100 euros. **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. **CHARLES EZGUILIAN**, lieu dit usciolu 20253 Farinole. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

**S.A.S.P.A.S**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 €  
Immeuble Benetti - Santa Giulia  
20110 Propriano

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 Décembre 2016, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : S.A.S.P.A.S  
**Capital Social** : 1000 Euros  
**Siège Social** : Immeuble Benetti - Santa Giulia - 20110 Propriano

**Forme** : SAS  
**Durée** : 99 ans

**Objet** : La vente, la location, la maintenance et la pose de matériel de vidéo surveillance, alarmes, automatisme de portail, tous matériels électriques de courant faible et courant fort, domotique ; La vente, la location, la maintenance et la pose d'ascenseurs, monte-charges ; Le montage - câblage d'armoire électrique ;

**Présidence** : Monsieur PAOLI Mathieu, né le 26 Septembre 1986 à Ajaccio, demeurant A Funtana du Frusteru, 20110 Propriano  
**Immatriculation** : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

Votre publicité dans l'ICN!  
2 parutions sur 2 semaines!  
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Blanc)  
**40€**  
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)  
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !  
06 75 12 93 47  
j&a@corse-information.info

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/12/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : SCI DIAMANT BLEU **Siège social** : Lotissement de SAINT CYPRIEN - Z.A.E - Lot n° 479, Route de PINARELLO, RD 468 , 20137 LECCI **Forme** : Société Civile Immobilière **Capital** : 1000 € **Objet social** : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport, ou autrement **Gérant** : Madame Sandra MENDEZ MANCILLA, 36 Résidence l'Orti di l'Osù, Lieu dit Poretta di Ciaconne, 20137 LECCI **Cessions de parts sociales** : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Biguglia du 30/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : Société Corse de Services

**Forme** : SASU,  
**Capital** : 100 euros,  
**Siège social** : 2, Place Sainte Catherine, Village d'Ortale, 20620 Biguglia,  
**Objet** : Travaux divers de bâtiment,  
**Durée** : 99 ans,  
**Président** : M. Khoumeri Patrick,  
**Immatriculation** : En cours d'immatriculation au RCS de Bastia.

**CORSE PISCINE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Chez Mr Andreani Daniel  
Casamoza,  
20243 Prunelli Di Fiumorbo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casamoza, 20243 Prunelli di Fiumorbo du 07/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : CORSE PISCINE  
**Siège social** : Chez Mr Andreani Daniel, Casamoza, 20243 Prunelli di Fiumorbo  
**Objet social** : Toutes opérations d'acquisition de terrains ou de locaux, la gestion de patrimoine immobilier, la location de tout patrimoine immobilier, et toutes opérations connexes à ce type d'activité.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur ANDREANI Daniel Anchise, demeurant à Casamoza, 20243 Prunelli di Fiumorbo

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Décembre 2016, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de chirurgiens-dentistes

**Dénomination** : SELARL COLOMBANI  
**Siège social** : 6, rue Colonne Colonna d'Ornano - 20090 AJACCIO

**Capital** : 1000 euros en numéraire.  
**Durée** : 99 années.

**Objet** : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste et réalisation de toutes les opérations compatibles avec cette profession, s'y rapportant ou contribuant à son exercice.

**Gérant** : Anthony COLOMBANI demeurant 6 Rue du Colonel Colonna D'Ornano - 20090 AJACCIO  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,  
le gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 20/12/2016, il a été constitué une SCI dénommée :

**JOUABOUL**

**Siège social** : lieu-dit conconi, chez Damien Jouannot, 20226 SPELONCATO  
**Capital** : 200 €

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers  
**Gérant** : M. JOUANOT Damien Lieu-dit Conconi, 20226 SPELONCATO  
**Cession des parts sociales** : Cession soumise à agrément.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 12 décembre 2016, enregistré le 13 décembre 2016, dossier 2016/30767, référence 2016 N 00034, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination sociale** : ELDORADO  
**Siège social** : OLETTA [20232], lieu-dit Guadelle.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,  
**Objet social** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Capital social** : 800,00 Euros.

**Gérants** : Monsieur Marc GUIFFRIDA et Madame Geneviève CUCCU épouse GUIFFRIDA demeurant à OLETTA [20232], lieu-dit Guadelle.

**Cession des parts** : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,  
Maître Vannina MAMELLI, Notaire.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2016, à Ville Di Pietrabugno [20200], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination de la société** : VADE MECUM

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Objet** : Exercer l'activité de guide conférencier, effectuer des visites, excursions et circuits culturels ;

- accompagner des groupes, interpréter et commenter le patrimoine culturel et naturel, animer des conférences et séminaires pédagogiques, en tous lieux, et à destination de tout public.

Et plus généralement, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.  
**Siège social** : Alzeto N°21, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

**Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Capital social** : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.  
**Président** : M. Jean Michel CASANOVA, demeurant Alzeto N°21, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

**Immatriculation** : RCS de Bastia

Pour avis et mention,  
Le président.



Société Titulaire  
d'un Office Notarial  
A Prunelli di Fiumorbo  
**Maître SYLVIE MICHELI**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte reçu le 12 décembre 2016 par Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] enregistré le 09/12/2016 sous référence 2016N00029, il a été constitué une Société Civile Immobilière de Construction Vente entre la Société dénommée ALYAN GROUP Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.569.546,00 € ayant son siège social à PARIS [75008] 9 RUE BEAUJON identifiée sous le numéro SIREN 431 397 140 RCS PARIS et la Société dénommée FAMIDDA HOLLING, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.000,00 € ayant son siège social à SARTENE [20100] Domaine de MURTOLI identifiée sous le numéro SIREN 822504510 RCS AJACCIO ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SCCV PCGP

**Siège** : MURTOLI, 20100 SARTENE.

**Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 2000,00 € divisé en 200 parts de DIX EUROS [ 10,00 € ] chacune, numérotées de 1 à 200

**Apport en numéraire les associés** : 2000,00 €

**Objet** :

**La Société a pour objet** :

- la construction d'un ou de plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions

- la réalisation de toutes opérations civiles : l'acquisition, la souscription, la propriété, l'échange, l'administration, la mise à disposition, la gestion, la location, la transmission de tous biens à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; l'emprunt, avec ou sans garanties hypothécaires conforme à l'objet social - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

Les immeubles construits par la Société ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant engage la Société par les actes entrant dans l'objet social.

Les décisions relatives aux actes n'entrant pas dans l'objet social sont prises par la collectivité des associés dans les conditions précisées à l'article « Règles de majorité » des statuts.

**Gérance** : Monsieur Paul Marie CANARELLI, demeurant à LECCI [20137] CALA ROSSA, Né à BASTIA [20200] le 12 août 1967.

En l'absence de Monsieur Paul Marie CANARELLI la deuxième gérance statutaire sera confiée à Monsieur Pascal GRIZOT.

**Cession de parts** : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.

**Immatriculation** : RCS AJACCIO

Pour avis,  
Signé : SYLVIE MICHELI,  
Notaire.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 12/12/2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CALYPSO MARINE,  
**Siège social :** Pozzo Brando, Brando (Corse)  
**Objet :** Centre de plongée, travaux maritimes, magasin plongée, prestations service maritime (location, travaux...), et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 1000 euros  
**Président :** Monsieur Jean-François VALERY, demeurant Pozzo Brando, BRANDO (Corse),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile de Construction Vente

**Dénomination :**  
**SCCV " Les Jardins de Monserato "**

**Siège :** 23, Lotissement Albella - 20620 BIGUGLIA

**Objet :** La construction d'un ou plusieurs biens immobiliers en vue de leur revente en totalité ou par lot

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1.000 Euros

**Gérance :** Monsieur Joseph CASAROLI demeurant 23, Lotissement Albella - 20620 BIGUGLIA

**Immatriculation :** RCS BASTIA

Pour Avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 21/11/2016, il a été constitué une EURL dénommée KWANDEE.

**Siège social :** 4 boulevard paoli 20200 Bastia. **Capital :** 10000 €. **Objet :** - Toute activité dans le domaine des systèmes et logiciels informatiques. **Gérance :** M. Jean-Michel Cardì, 4 boulevard paoli 20200 Bastia **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** MA CITADELLE

**SIÈGE SOCIAL :** 8 Rue Miot, 20200 Bastia

**OBJET :** La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et de biens immobiliers et de locaux commerciaux. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Durée :** 99 années

**Capital :** 300 Euros

**Apports en numéraire :** 300 Euros

**Gérance :** Mr. JULIANI Pascal, 8 rue Miot, 20200 Bastia

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 29/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** GHITA

**Siège social :** 64 Ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO

**Objet social :** Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000 Euros

**Gérance :** Mr Hugues, Michel BOUDY demeurant 65 Place Drouet d'Erlon, 51100 REIMS

- Mr Alexis VINCENT-CASTELLI demeurant 64 Ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

La Gérance,

**MODIFICATION GERANT****LA COSTA ROSA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200.318.77 euros

Siège social : Fiume d'Olmo

20230 Talasani

353 127 558 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée LA COSTA ROSA a : Pris acte de la décision prise par Monsieur Matteo SAVASTANO de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Francesco LUPO, demeurant 4 Via Mongrando, 00168 ROMA pour une durée illimitée à compter du 31 octobre 2016. Le nom de Monsieur Francesco LUPO a été substitué à celui de Monsieur Matteo SAVASTANO.

Pour avis, La Gérance.

**PAS A PAS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : 3, Rue du 9 Septembre

20110 Propriano

B 349 233 932 RCS Greffe Ajaccio

**CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes du PV de l'assemblée extraordinaire des associés en date du 12/10/2016, enregistré à Ajaccio le 10/11/2016 - dossier 2016 29304 - réf. 2016A00015 les associés ont :

1/- décidé de nommer, à compter du 12/10/2016, en qualité de nouveau gérant Mme D'ORTOLI Alexandra demeurant à 9 Rue Jean Donat à 20110 PROPRIANO en remplacement de Mme ANDREANI Michèle, décédée le 3 octobre 2016 ;

2/- décidé de mettre à jour les statuts de la société en prenant acte de la dévolution successorale des parts sociales détenues par feu Mme ANDREANI Michèle au profit, par moitié (1/2), de M. D'ORTOLI Raphaël et de Mme D'ORTOLI Alexandra.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis,

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT (20217), le 8 décembre 2016, Monsieur Joseph GALLETTI a démissionné de ses fonctions de co-gérant de la "SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE MICORIA" immatriculée le 22 mars 1990 pour une durée de 35 ans auprès du registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 377 614 771.

Pour avis,  
Maître Sophie MAMELLI.

**SEDACTEC**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.489.90 €

Siège social :

Zone Industrielle de Tragone

20620 Biguglia

344 537 527 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 22 Décembre 2016 : Monsieur GARCIA Bernard, demeurant Résidence des Iles - Avenue de la Liberté - 20600 BASTIA a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour. Monsieur GARCIA Thierry demeure seul gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**MIZONI**

SARL au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 1, rue du Fornellu

20217 Saint-Florent

R. C. S. Bastia 821 150 562

Aux termes d'une délibération en date du 1 octobre 2016, l'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant, pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2017, Monsieur Louis MIZON demeurant 1, chemin Vert à OBLINGHEM [62920], en remplacement de Madame Nathalie JULIEN, démissionnaire.

Pour avis,  
La Gérance.

**SARL SIMONI**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 17.280 Euros

Siège social : 20232 Vallecalle

R.C.S : Bastia 497 120 410

Suite au décès de Monsieur Thierry SIMONI, gérant de la société, survenu le 17 novembre 2015 à VILLE-DI-PIETRABUGNO, l'assemblée générale des associés réunie en date du 12 décembre 2016 a décidé de nommer en tant que nouveau Gérant, avec effet rétroactif à compter du 17 novembre 2015, Monsieur Jacques SIMONI demeurant, Résidence Empereur, 4 rue Impératrice Eugénie à BASTIA [20200].

Pour avis,

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL**

Etude de Maître

Jacques BRONZINI  
de CARAFFA

Notaire à Bastia (20200)

1, Rue Luiggi Giafferri

Société Civile Immobilière

"F.P.C.A."

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social :

Les Terrasses de Funтанone,

Bâtiment E

20200 Ville di Pietrabugno

RCS Bastia 494 909 112

**CHANGEMENT  
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société qui était à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Les Terrasses de Funтанone, Bâtiment E, à l'adresse suivante : VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Résidence Cap Toga, Les Terrasses de Toga II, Bâtiment B, route du Fort, à compter du 08 décembre 2016.

L'article 5 des statuts a été, en conséquence, mis à jour. Mention sera faite au RCS DE BASTIA (20200).

Pour avis, Le Notaire.

**CORSE PRESTIGE  
IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000.00 €

Siège social : Alata - Village

20167 Alata

442 222 923 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 01 juillet 2016 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/07/2016, d'ALATA VILLAGE, ALATA (Corse), à AJACCIO (Corse) 5, Rue Maréchal Ornano.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

**DOMINIC**

Société Civile Immobilière

Au capital de 111.288 euros

Siège social : Maison Niellini

Hameau de Pinzuta - 20217 Canari

442 456 638 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 NOVEMBRE 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Maison Niellini - Hameau de Pinzuta - 20217 CANARI au Cardiccia - 20290 MONTE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 57



### Me Gérard ROMAIN

Avocat au Barreau de GRASSE  
Conseil en Droit des Sociétés  
Conseil Fiscal  
11, rue Léopold Bucquet  
[06400] Cannes  
Tel : [33]04.93.38.68.25

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant A.G.E. du 30/11/2016, les Associés de la S.A.R.L. "LOCA CORSE" Capital 8000,00 € R.C.S AJACCIO B 454 060 237 ont décidé de transférer à compter du 1er novembre 2016, le siège social de [20137] PORTO-VECCHIO, Ch de Covasina, Bungalows FILIPPI, à [06750] CAILLE, 5401 route de la Moulière ; l'article 3 "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié. Dépôt des pièces : Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO et de GRASSE.

Pour avis, La Gérance.

N° 58

### 2A HABITAT

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 1000 Euros  
Siège social : GRANACE  
[Corse du Sud]  
Quartier CASAMARTA  
Transféré à Sarrola-Carcopino  
[Corse du Sud]  
Baglione - 20167 Mezzavia  
R.C.S : Ajaccio B 514 004 712

Suivant décision de l'associée unique en date 1er décembre 2016 : Le siège social a été transféré de GRANACE [Corse du Sud 20100] Quartier Casamarta à SARROLA-CARCOPINO [CORSE DU SUD - 20167 MEZZAVIA] - BAGLIONE. Les Statuts ont été mis à jour. - Dans l'insertion parue dans le numéro 6644 du 16 décembre 2016, il fallait lire 514 004 712 et non 514 004 112 12.

Pour Avis,

N° 59

### CERDIS

SARL au capital de 10000 €  
Siège social : Lieu-dit Dragone,  
RN 193, 20620 Biguglia  
808 303 861 RCS de Bastia

L'AGE du 22/11/2016, a décidé de transférer le siège social de la société Lieu-dit ALZETTE, Carrefour de Prunete, 20221 Cervione, à compter du 22/11/2016. Mention au RCS de Bastia.

N° 60

### ON OFF CORSICA

Société en Nom Collectif  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Espace Ceppe  
20620 Biguglia  
451 440 267 RCS Bastia

La gérance a décidé de transférer le siège social du ESPACE CEPPE, 20620 BIGUGLIA au Résidences Terrasses du Macchione, Bâtiment B, Avenue du Macchione, 20600 BASTIA à compter du 01/01/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

N° 61

### NEXT

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 1000 Euros  
Siège social : Lieu-dit Cuparchiata  
Route de Viggianello  
20110 Viggianello  
Transféré à :  
Ajaccio (20000) 9, Rue Davin  
R.C.S. : Ajaccio B 538 045 063

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 16 novembre 2016 : Le siège social a été transféré de 20110 VIGGIANELLO - Route de VIGGIANELLO - Lieu-dit CUPARCHIATA à AJACCIO [20000 - CORSE DU SUD] - 9, rue Davin - Les statuts ont été mis à jour par voie de refonte globale.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 62

### S.A.S. SANTINI IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000€  
Résidence Les Crêtes,  
Immeuble les Genêts,  
Route des Sanguinaires,  
20000 Ajaccio  
RCS 791 399 082.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 25/11/2016, le siège social a été transféré Résidence l'Aghja, Route d'Alata, 20090 AJACCIO, et ce à compter du 25/11/2016. Formalités au RCS d'AJaccio.

N° 63

### AVENIR CONSTRUCTION 2B

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Rés. Alba Chiara  
Quartier Lupino, 20600 Bastia  
810 931 048 RCS Bastia

La gérance a décidé de transférer le siège social du Rés Alba Chiara - Quartier Lupino - 20600 BASTIA à 697 Route Impériale, Lieu-Dit Saint Pancrace, 20600 FURIANI à compter du 15/12/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 64

### ADN CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Maison Niellini  
Pinzuta - 20217 Canari  
429 034 143 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 NOVEMBRE 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ADN CONSULTING a décidé de transférer le siège social de Maison Niellini - Pinzuta - 20217 CANARI à Cardiccia - 20290 MONTE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
la gérance.

N° 65

### A TORRA DI RENOSU

Société Civile Immobilière  
Au capital de 16.000 euros  
Siège social : Espace Ceppe  
20620 Biguglia  
479 543 985 RCS Bastia

La gérance a décidé de transférer le siège social du ESPACE CEPPE, 20620 BIGUGLIA au Résidences Terrasses du Macchione, Bâtiment B, Avenue du Macchione, 20600 BASTIA à compter du 01/01/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

N° 66

### TL INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 40000,00 Euros  
Zone Industrielle du Vazzio,  
20000 Ajaccio  
512584525 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/09/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au Z.I DU VAZZIO, N°11, B.P. 506, 20189 AJACCIO CEDEX 2 à compter du 15/09/2016. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 67

### DELTA BOIS CASINCA

SARL au capital de 10.000,00 euros  
Sorbo-Ocagnano [20214]  
Querciole - RN 198  
RCS Bastia 523 503 480

Par AGE du 30 novembre 2016, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social à RN 193 - 20620 Biguglia.

Modification au RCS de Bastia.

Pour Avis.

N° 68

### AVIS

Le 29/11/2016, l'AGE de JMC IMMOBILIER, SCI - capital 876.000 euros - Siège social : 22 rue des Chaudières 44340 BOUGUENAI - 421 331 026 RCS NANTES ayant pour activité l'acquisition d'un immeuble sis 23 rue du Moulin - NANTES, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, d'une durée de 99 ans jusqu'au 05/01/2098, a décidé de transférer le siège social à Scaglione, Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA. En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 69

### P et P Diffusion

SARL au capital de 15000 euros,  
Rés Erbajolo, 20600 Bastia  
531 061 646 RCS Bastia.

L'AGO du 01/12/2016 a transféré le siège social à 25 rue Juge Falcone, Rive Gauche, 20200 Bastia à compter du 01/12/2016. Dépôt au RCS de Bastia.



## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 70



Me Alain SPADONI,  
Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI  
Notaires Associés à AJACCIO  
LE REGENT,  
3, Avenue Eugène MACCHINI

## AUGMENTATION DE CAPITAL Suite à APPORT DE FONDS DE COMMERCE et de biens immobiliers

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY Notaire associé de la SCP « Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, Notaires Associés à AJACCIO, LE REGENT, 3, Avenue Eugène MACCHINI » le 09 Décembre 2016 contenant APPORT de Fonds de Commerce et APPORT d'immeuble avec Augmentation de capital en cours de publication au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO.

A la requête des associés de la Société dénommée LES TAMARIS, Société par actions simplifiée au capital de 7622,45 € ayant son siège social à LECCI [Corse du Sud] Domaine de Saint-Cyprien - Boulevard Napoléon identifiée sous le numéro SIREN 347 819 716 au RCS d'AJACCIO, il a été procédé à :

- L'apport d'un fonds de commerce de « Location saisonnière assortie de prestations de services, ménage journalier, ménage final, locations de draps accueil journalier » sis et exploité sur la Commune de LECCI [Corse du Sud], Boulevard Napoléon, lotissement Saint Cyprien pour l'exploitation duquel Madame Dominique BARTOLI née POLI est immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 512 581 190.

Ledit bien est évalué à 100.452,00 € [CENT MILLE CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS]

- éléments incorporels à concurrence de 70 000,00 € [SOIXANTE DIX MILLE EUROS]

- éléments corporels à concurrence de 30.542,00 € [TRENTE MILLE CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS]

Prise de possession à compter du : 09 décembre 2016

- L'apport de divers biens immobiliers sur la commune de LECCI [Corse du Sud] lotissement San Ciprianu dans la copropriété les TAMARIS 2.

L'article 7 APPORTS à été modifié en conséquence

L'article 8 CAPITAL SOCIAL a été modifié en conséquence

Il a été décidé d'augmenter le capital social de 7.622,45 € à 3.308.162,00 €

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire associé.

Les oppositions, seront reçues en leur forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi à l'adresse d'exploitation du fonds de commerce et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32, Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,  
Maître Olivier LE HAY,  
Notaire Associé.

## AVIS DE CESSION ET DE REDUCTION DU CAPITAL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2016, la collectivité des associés de la **SAS IMAGO MUNDI**, demeurant Immeuble Sylvestre, quartier gendarmerie, 20190 Santa Maria Siche, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 509285680, a décidé d'autoriser la réduction du capital de la société par rachat des actions de l'un des actionnaires, afin de le porter de 10.000 € à 5000 €. En conséquence de cette décision, il est procédé à la modification suivante de l'article 7 des statuts :

### « Article 7 - Capital social

Suite au rachat par la société le 22/12/2016, de l'intégralité des titres détenus par Mme GLINATIS Michèle et de leur annulation, la capital social est fixé à la somme de Cinq Mille [5000] €. Il est divisé en Cinquante [50] actions de Cent [100] € chacune, numérotées de 1 à 50, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :  
- Mr GLINATIS Claude, à concurrence de Cinquante [50] actions, numérotées de 1 à 50, ci 50 actions,  
**Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 50 actions.»**

Pour avis,  
Le président.

## SOCIETE BASTIAISE DE DIFFUSION

SARL au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Lieu-dit Panconi  
Sottani - Lotissement l'Orangerai  
20290 Lucciana  
495 720 260 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant décision en date du 23/11/2016, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.432.441,30 € pour le porter à 1.440.063,75 €, par voie de création de 93.962 parts nouvelles de 15,2449 € chacune, puis de réduire ledit capital d'une somme de 1.432.441,30 € pour le ramener à 7.622,45 €, par apurement des pertes et par voie d'annulation des 93.962 parts. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

## LES OPTICIENS DE LA ROCADE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 379.000 euros  
Siège social : Centre Commercial  
La Rocade, 20600 Furiani  
452 103 153 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 décembre 2016, l'associée unique a décidé :

\* D'augmenter le capital d'une somme de trois cent quatre vingt dix sept mille euros pour être porté à sept cent soixante seize mille euros.

\* De modifier l'article 8 des statuts.

### \* Ancienne mention :

Capital : 389.000 euros

### \* Nouvelle mention :

Capital : 776.000 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia.

## « GROUPE FIRROLONI »

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital social de 592.500 euros  
Porté à 1.000.000 euros  
Siège social : Résidence Pasci Pecura  
Immeuble les Gentianes  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 752 156 174

Par décision du 22/12/2016, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 407.500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

### \* Ancienne mention :

Capital social : 592.500 euros

### \* Nouvelle mention :

Capital social : 1.000.000 euros

Pour avis, La Gérance.

## MODIFICATION CAC



## Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes  
Supérieures Spécialisées

## SALAISONS REUNIES

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 53.357,50 euros  
Siège social : ZAC de Folelli,  
20213 Folelli - Penta di Casinca  
408 742 674 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 novembre 2016,

Les mandats de Monsieur Ange PRO-NESTI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Frédéric BRIANT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et ceux-ci ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelés dans leurs mandats, l'Assemblée Générale décide de nommer :  
- Monsieur Jean-Pierre FABIANI, domicilié Les Jardins de TOGA, 20200 - BASTIA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,  
- DSP FINANCES - SARL, domiciliée Résidence Prince Impérial - 8, Rue François PIETRI 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021.

Pour avis,  
Le Président.

## PIANELLI FRERES

SAS au capital de 2.939.190 €  
Siège : 12, Quartier Bartaccia  
Route de La Corniche,  
20110 Propriano  
495004251 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGO du 15/09/2015, il a été décidé : de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. ROMEI Marc - Résidence Alzo di Sole - 20090 AJACCIO de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Mme MAGLIETTI Florence - Résidence Alzo di Sole - 20090 AJACCIO  
Mention au RCS de AJACCIO.

## AVIS DE CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

### KIM

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.940.000 euros  
Siège social :  
10, Lotissement à Scopa  
20166 Pietrosella  
488320771 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2016, l'associé unique a nommé la SAS BDO PACA au capital de 2.000.000 € siège social llot 26 - Parc tertiaire Valgora 2 - Lice des Adrets 83160 LA VALETTE DU VAR en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Mme Delphine BRUN exerçant à présent au sein de la SASU GFC AUDIT au capital de 1000 € siège social 24 Av de Nice 06600 ANTIBES identifié 821 297 645 RCS ANTIBES, appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de M. Paul Hervé DE LOS RIOS, en raison démission de ce dernier.

## ILE DE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social : 7.622 Euros  
Siège social : Domaine Saint Pierre  
Sarrola-Carcopino [Corse du Sud]  
R.C.S. Ajaccio B 307 524 397

Suivant délibérations du 28 octobre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des Associés a nommé :

- aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, Monsieur Daniel RAFFALLI, demeurant à AJACCIO 71 [Corse du Sud], Cours Napoléon,  
- aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la SARL "BENIELLI", dont le siège social est à AJACCIO [Corse du Sud], Résidence Les Collines du Salario, Immeuble "Le Colisée", Bt C3, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 800 159 162.

Pour avis et mention,  
La Gérance.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

## FERME MARINE DES SANGUINAIRES

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 125.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange,  
Baléone Centre  
Route Nationale 194, 20167 Afa  
517 544 433 RCS Ajaccio

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 16 décembre 2016, les associés ont mis fin à compter dudit jour au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohier la Buissière, 02140 VERVINS, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,  
la Présidente.



## Cabinet de Maîtres MUSCATELLI CRETY - MERIDJEN

Avocats Associés  
13, Avenue du Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.35.63  
Fax : 04.95.31.38.14

Suivant procès-verbal du 5 octobre 2016, l'associée unique de la société «LA PIERRE EN ILES», SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé à CALVI (20260) - Chemin Donna di a Serra et immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 489 164 020 a décidé de modifier l'objet social de la société ainsi que l'article s'y rapportant comme suit :

### OBJET SOCIAL

#### La société a pour objet :

- L'activité de location saisonnière ou de plus courte durée de logements meublés tant auprès des particuliers qu'auprès des sociétés, la gestion desdits logements ainsi que le cas échéant l'aménagement de ceux-ci.

Le reste de l'article demeure inchangé. Mention sera faite au RCS de Bastia.

## SOCODA

Société Anonyme  
Au capital de 100.000.00 €  
Siège social : Z.I Cantone  
20260 Calvi  
308 820 299 RCS Bastia

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION** :  
**Président** : Madame Françoise ORABONA, demeurant à BASTIA [Corse] 10 rue Campanari,

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
le représentant légal.

## CORSICA SANTE

SAS au capital 1.000 Euros  
Siege social : Village  
20232 Vallecalle  
RCS Bastia 818 245 300

Par décision d'associés en date du 7 décembre 2016 a été nommé à compter du 1er janvier 2017 en qualité de Président la SAS Investissement & Développement dont le siège social est 12 avenue de la dame - zone euro 2000 - 30132 CAISSARGUES - RCS NIMES 538 327 107 en remplacement de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, Présidente démissionnaire.

Pour avis,

N° 83

**BALAGNE MATERIAUX**

Société Anonyme  
Au capital de 800.000.00 €  
Siège social : Z.I Cantone  
20260 Calvi  
318 293 073 RCS Bastia

**AVIS  
DE TRANSFORMATION**

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION** :  
**Président** : Madame Françoise ORABONA, demeurant à BASTIA (Corse) 10 rue Campanari,  
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 84

**BORGOMATERIAUX**

Société Anonyme  
Au capital de 200.000.00 €  
Siège social : Lieu-dit Valrose  
20290 Borgo  
383 450 210 RCS Bastia

**AVIS  
DE TRANSFORMATION**

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION** :  
**Président** : Monsieur René SAVELLI, demeurant Chemin de Borgo, 20220 Monticello,  
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 85

**ISODIS**

S.A.S. au capital de 40.000 €  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange  
20167 Afa  
RCS Ajaccio 815 038 559

Aux termes d'une délibération de l'A.G.E. en date du 16/11/2016,

- prend acte de la démission de Mr Jacques MUFFRAGGI de ses fonctions de membre du conseil de surveillance à compter de ce jour et nomme en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance, pour une durée illimitée Mr Jean-Pierre, Germain ROGER demeurant Pian di Fora, Erbalunga, 20222 BRANDO.

Pour Avis, Le Président.

N° 86

**TECH'PRO 2A**

S.A.R.L. transformée en S.A.S.  
Au capital de 2.000 €  
Siège Social : Lieu-dit Nivalella,  
Route de Chera, 20146 Sotta  
R.C.S. : Ajaccio 482 273 638

Par A.G.E. du 06/12/2016, il a été décidé à compter de ce jour, la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, de mettre fin au mandat de gérant Mademoiselle Valérie CATALA demeurant Nivalella, Route de Chera 20146 SOTTA, et de la nommer Présidente.

La dénomination, l'objet, le siège social, la durée, le capital et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.  
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 87

**SARL CEVAL PRUNELLI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622.45 €  
Dont le siège social est situé,  
Pont de Pisciatello - BP 72  
20129 Bastelicaccia  
RCS : Ajaccio 411 134 505

**AVIS DE MODIFICATION  
D'OBJET SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2016, a décidé de modifier l'objet social à compter du 1er décembre 2016 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement à l'objet social est ainsi modifié :

**ARTICLE 3 - OBJET  
La société a pour objet :**

Création, achat vente, prise en location, prise en gérance, vente de vins et alcools, vente de confiseries, vente de bijoux fantaisie et plus généralement toute vente de produits corse, tout commerces, débit de boissons et toute activité liée au tourisme et aux loisirs. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapporte et contribue à sa réalisation.  
RCS Ajaccio.

N° 88

**CANAZZI & FILS**

Société Anonyme  
Au capital de 51.375.32 €  
Siège social : Lieu-dit Campometta  
RN 193, 20600 Furiani  
314 722 885 R.CS Bastia

Aux termes du PV du conseil d'administration du 20/12/2016, M. Pierre CANAZZI, demeurant à BASTIA, Cardo, a été nommé directeur général délégué en remplacement de Mme Marie Elizabeth CANAZZI - démissionnaire.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 89

**COMIBOUTIK**

SARL transformée en SAS  
Capital : 5000 €  
Siège social :  
16, Avenue Noël Franchini  
20090 Ajaccio (Corse du Sud)  
Transféré à Ajaccio 20000  
Résidence Parc Lucie - Le Murano A  
10, boulevard Stéphanopoli de Comène  
R.C.S : Ajaccio B 520 346 842

Par décision en date du 21 décembre 2016 à effet du 1er janvier 2017, l'associé unique : a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ; a transféré le siège social du 16, Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO (CORSE DU SUD) au **10, boulevard Stéphanopoli de Comène, Résidence Parc Lucie - Le MURANO A - AJACCIO 20000.**

- a adopté les statuts sous sa nouvelle forme.

- a décidé que Monsieur Gérard DAGUET jusque-là gérant assumerait désormais les fonctions de Président

Pour Avis,

N° 90

**AVIS**

Aux termes d'une décision collective des associés de la SARL "MULTARI CONCEPT HOTEL", au capital de 10.000 € sis rte. d'Ortale, 20620 Biguglia (RCS Bastia 795 013 382), en date du 31/10/16 :

1/ la dénomination sociale de la société a été modifiée à compter du 31/10/16 pour être désormais la suivante : "LOUIS MULTARI CONSEIL".

2/ l'objet social de la société a été modifié à compter du 31/10/16, pour être désormais le suivant : Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée destiné à faciliter la coordination et le pilotage de projets, accompagner le maître d'ouvrage dans la gestion des projets, proposer, et remplir une mission de consultant juridique, financier et technique dans le prolongement de sa mission d'assistance, participer à la coordination et au suivi des travaux. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 91

**CORSE AUTO SERVICE**

SARL au capital de 1.100.000 EUR  
Siège social : Route de Sartène  
Campo Dell'oro - 20090 Ajaccio  
RCS 751 172 263 Ajaccio

L'AGE du 15/12/2016 a décidé à compter du 15/12/2016 de :

- Modifier la dénomination sociale qui devient :

**RENT BOAT AJACCIO**

- modifier l'objet social comme suit :  
- L'achat, la vente, la location avec ou sans skipper la sous-location, l'entretien, le parcage, le dépannage, la réparation, la transformation de tous bateaux à moteur, jet skis, engins et tous moyens de locomotion, de manutention, et d'occasion, terrestres, maritimes, fluviaux, voire aériens. L'achat, la vente en gros ou en détail de pièces détachées et d'accessoires se rattachant directement ou indirectement aux biens et réparations précités.

- Modifier l'adresse du siège social qui devient : **Vignetta - Route de Campo Dell'Oro - BP 580 - 20189 AJACCIO.**

- Modifier le capital social pour le ramener à 50.000 EUR.

Mention au RCS de Ajaccio.

N° 92

**SCEA MICORIA**

Société Civile  
d'Exploitation Agricole  
Au capital de 9146,94 euros  
Siège social : 20290 Lucciana  
377 614 771 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2016, il résulte que :

- Le siège social a été modifié et transféré à « Casamozza » 20290 LUCCIANA à compter du 8 décembre 2016, l'article « siège social » des statuts a été modifié en conséquence ;

- Monsieur Pierre-Paul MONTEIL demeurant à Casamozza, 20290 LUCIANA a été nommé gérant à compter du 8 décembre 2016 en remplacement de Messieurs Guy MONTEIL et Joseph GALLETTI co-gérants démissionnaires, l'article « gérance » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 93

**ICHTUS HOLDING**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.075.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange,  
Baléone Centre  
Route Nationale 194, 20167 Afa  
795 104 389 RCS Ajaccio

Suivant décision de la Présidente du 16 décembre 2016, il a été mis fin au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohler la Buissière, 02140 VERVINS, à compter du 16 décembre 2016, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis,  
la Présidente.

N° 94

**GLORIA MARIS GROUPE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange,  
Baléone Centre  
Route Nationale 194, 20167 Afa  
805 237 153 RCS Ajaccio

Suivant décision de la Présidente du 16 décembre 2016, il a été mis fin au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohler la Buissière, 02140 VERVINS, à compter du 16 décembre 2016, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis,  
la Présidente.

N° 95

**Acqua Déa**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1.000.500 euros  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange,  
Baléone Centre  
Route Nationale 194, 20167 Afa  
389 032 491 RCS Ajaccio

Suivant décision de la Présidente du 16 décembre 2016, il a été mis fin au mandat de M. Olivier Eric Simon POLINE, Directeur Général, demeurant 3 Place Sohler la Buissière, 02140 VERVINS, à compter du 16 décembre 2016, sans pourvoir à son remplacement.

Pour avis,  
la Présidente.

N° 96

**LCS INVESTMENTS**

SAS au capital de 1.681.000 €  
Lot. Lorello N°27  
Route de la Moyenne Corniche  
20166 Grosseto-Prugna  
RCS Ajaccio n°538219221

Par AGE du 13/12/2016, il a été décidé - d'augmenter le capital de 1.526.907 € par incorporation de créances liquides et exigibles le portant ainsi à 3.207.907 €, - transféré le siège social à **Grosseto Prugna [20166] Lieu-dit Bomorto - Porticcio**. Mention RCS d'AJACCIO.

N° 97

**SAS CANOPEE**

Société par Actions Simplifiée  
Rue Vincentellu d'Istria  
8000,00 euros  
N°SIREN 752 609 644 - RCS Ajaccio

**AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 novembre 2016, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 17 novembre 2016 à la prise de participations sous quelques formes que ce soit dans toutes sociétés et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers et la gestion de trésorerie. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention.

**DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE**

N° 98

**SOCIETE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION DE CAFE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 €,  
Société en Liquidation  
Siège social : Lieu-dit 'ARDISSON'  
R.N. 193, 20600 Furiani  
Bastia B 417 545 985

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2016, enregistré à BASTIA, Dossier 2016/30477, Référence 2016 A 00117, il résulte que :

Les associés ont décidé du changement de liquidateur de la Société à compter du 28/11/2016.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur AGOSTINI René, Agent Général, demeurant à GRASSE (Alpes Maritimes) 90, route de la Paoute, né à BASTIA (Haute Corse), le 13/03/1978, de Nationalité française, en remplacement de Madame BOUFFIER Bernadette Colette Berthe épouse AGOSTINI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit 'ARDISSON', R.N. 193, 20600 FURIANI à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 99

**B. LEONELLI**

Avocat  
5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**SARL RICCINI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5.000 €  
Siège social : Montesoro,  
Centre Commercial le Polygone  
(20600) Bastia  
R.C.S : Bastia N° 794 519 009

Au terme d'une décision en date à BASTIA du 20 Décembre 2016, l'associé unique et gérant a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20.12.2016 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 67, Route du Cap, Résidence Le Magellan, Bât B, siège de la liquidation.

Monsieur Olivier, Alain, François RICCINI demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 67, Route du Cap, Résidence Le Magellan, Bât B, a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés,

Le liquidateur.

N° 100

**UN AUTRE MONDE**

SARL au capital de 1524 euros  
Lieu-dit Fiumicellu,  
20215 Venzolasca  
479 306 698 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 décembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame BEDINI Marie-Pierre, demeurant 20215 Venzolasca, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Fiumicellu - 20215 Venzolasca. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 101

**SARL SIMONI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 17.280 Euros  
Siège social : 20232 Vallecalle  
R.C.S : Bastia 497 120 410

L'assemblée générale extraordinaire du 12 Décembre 2016 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Elle a nommé comme liquidateur, investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible, M. Jacques SIMONI.

L'assemblée générale susvisée a fixé le siège de la liquidation chez M. Jacques SIMONI demeurant Résidence Empereur, 4 rue Impératrice Eugénie à Bastia [20200] adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 102

**GIE CORSIC'ALIVE**

Au capital social de 7.000 €  
Siège social : Cutaghjolu  
20240 Ghisonaccia  
Siren 499 414 092 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société pour cessation d'activité. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Louis CESARI demeurant à Cutaghjolu, 20240 GHISONACCIA est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Cutaghjolu, 20240 GHISONACCIA, adresse où la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le Liquidateur.

N° 103

**ART PAYSAGISTE CORSE**

Sigle : « A.P.C. »  
S.A.S.U. au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
Lotissement Masorchia  
20111 Calcatoggio  
818 398 307 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/12/2016, la société ART PAYSAGISTE, immatriculée au RCS AJACCIO 818 398 307, a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société ART PAYSAGISTE CORSE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ART PAYSAGISTE CORSE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 104

**B. LEONELLI**

Avocat  
5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**LE PAILLER**

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 1.524,49 €  
Siège social : Rutali  
(20239) Murato  
R.C.S. : Bastia N° 387 645 906

L'Assemblée générale des associés en date du 21 Novembre 2016, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Monsieur Antoine, Georges DE ZERBI, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 105

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI) « MOJIVA »**

Au capital social de 170.940 Euros  
Siège social :  
Les Marines de Moriani  
Poggiole - 20230 San Nicolao  
RCS Bastia D 481.916.344

Par assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Jacqueline BARON de ses fonctions de liquidateur et a désigné comme nouveau liquidateur à compter du 24/11/2016, Madame Vanina BARON-GIUSTI, Villa San Stefanu, Poggio di Cardo, route de Castagno, 20200 BASTIA. Adresse de la liquidation à l'adresse du liquidateur.

N° 106

**U Fiatu di San Martinu**

SCI, Société en liquidation  
Au capital de 1.000 €  
Campo d'Elge, 20253 Patrimonio  
792483612 RCS Bastia

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Bastia.

Le liquidateur.



## AVIS DE MARCHÉ

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

SIVOM DE VICO COGGIA  
Pied D'Arena - 20118 SAGONE  
Tel 04 95 52 20 07/Fax 04 95 52 32 19  
[sivom.vico-coggia@wanadoo.fr](mailto:sivom.vico-coggia@wanadoo.fr)

**Correspondant :** Monsieur le Président

**Objet du marché :** Réhabilitation des réservoirs de Capella, Livida, Favalellu et bache de Tilorza

**Type de marché de travaux :** Exécution - L'avis implique un marché public

**Lieu d'exécution :** Littoral de Sagone - Commune de Coggia

**Désignation et nature des prestations :**

La nature des prestations, est détaillée dans le cahier des charges, notamment dans le CCTP.

**Variants libres :** Autorisées - Variantes exigées : sans objet

**Procédure de passation :** Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 05 mois

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** Février 2017

**Langue utilisée dans l'offre ou la candidature :** français - Unité monétaire utilisée : l'euro

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le marché est financé par : l'Etat (PEI), l'Agence de l'Eau, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de la Corse du Sud

Le reste du financement provient des fonds propres de la collectivité ou d'emprunts bancaires.

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

**Critères de sélection des candidatures :**

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

**Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

**Situation juridique de l'entreprise :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

**Capacité économique et financière de l'entreprise :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Attestation(s) assurance(s) pour les risques professionnels.

**Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40 %

**Date limite de réception des offres :** 27 janvier 2017 - 11h00

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Modes de retrait des documents de la consultation :**

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les documents pourront être disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :**

BET POZZO DI BORGIO  
6 Parc Belvédère  
20000 AJACCIO  
Tél : 04.95.21.17.38 - Fax : 04.95.51.31.51  
Email : [ajaccio@pozzodiborgio.fr](mailto:ajaccio@pozzodiborgio.fr)

**Modalités et Adresse de remise des plis :** Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. .../...

**Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission :** la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com>. ou la transmission sur support papier adressé à Monsieur le Président du SIVOM DE VICO COGGIA - Pied D'Arena - 20118 SAGONE

Les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

Horaires de la collectivité : Du Lundi au Vendredi : 07h00 - 14h00

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :**

Tribunal Administratif - chemin Montepiano - 20200 BASTIA  
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

**Date d'envoi à la publication :** 20 décembre 2016

Le Président,

**Votre publicité dans l'ICN !**

**2 parutions sur 2 semaines !**  
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



120€ HT


Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

**Nouveau client = 1 parution offerte en plus !**

☎ 06 75 12 93 47 @ [jfa@corse-information.info](mailto:jfa@corse-information.info)

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

**N° 108**



**Commune de FIGARI**

**AVIS DE MARCHÉ**

**MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
Commune de Figari  
Village  
20114 FIGARI  
Téléphone : 04 95 71 00 23  
Courriel : [mairie.figari@wanadoo.fr](mailto:mairie.figari@wanadoo.fr)

**2/ Procédure de passation :**  
Cette consultation est passée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
C'est un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un ouvrage [art. 90, I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics].

**3/ Objet du Marché :**  
Maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Figari et à la création d'un centre de loisirs sans hébergement à l'école maternelle de Tarabucetta par réhabilitation et transformation du bâtiment existant.

**4/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :**  
Se référer au règlement de la consultation.

**5/ Critères d'attribution des offres :**  
- Réponse aux besoins 60 % : pertinence des propositions faites en réponse au programme de l'opération, des objectifs et contraintes.  
Perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du programme.  
Méthodologie de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéance du programme et délai imposé au maître d'ouvrage (milieu scolaire)  
- Qualité architecturale et technique : 20 %  
Qualité architecturale et technique : présentation d'un dossier graphique des projets significatifs du travail de l'agence candidate,  
Les moyens humains et matériels de chaque cotraitant affectés à l'exécution de la mission font l'objet d'une description détaillée.  
- Prix : 20 %

**6/ Nom et adresse de l'entité auprès de laquelle les renseignements et les documents peuvent être demandés :**  
Le Dossier de consultation est en ligne sur la plateforme de téléchargement Klekoon.fr [à privilégier].  
Ou  
**Sur demande écrite :**  
Commune de Figari  
Village - 20114 FIGARI  
Téléphone : 04 95 71 00 23  
Courriel : [mairie.figari@wanadoo.fr](mailto:mairie.figari@wanadoo.fr)

A l'attention du Secrétaire Général

**7/ Modalités de remise des offres :**  
- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception.  
- Possibilité de remise en mairie ou contre récépissé.

**8/ Date et heure limite de réception des offres :**  
23 janvier 2017, 12 H 00.

**9/ Date d'envoi de l'avis à la publication :** 20 décembre 2016

Le Maire, Joseph POMPA.





## AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

### MARCHE 2016-20

#### 1 - Désignation du pouvoir adjudicateur :

Mairie de Lucciana  
1045 Corsu Lucciana  
20290 LUCCIANA  
Tél. 04.95.30.14.30/Fax.04.95.39.17.57.  
Email : [contact@mairie-lucciana.fr](mailto:contact@mairie-lucciana.fr)

#### 2 - Objet du marché :

Mission de maîtrise d'oeuvre et d'assistance pour la rénovation de l'éclairage public communal

#### 3 - Eléments de mission :

MOE : EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR  
AMO : Elaboration et suivi de l'opération de communication associée

#### 4 - Type de marché :

Services

#### C.P.V. - Objet principal :

74233600-7 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie

#### 5 - Lieu d'exécution :

Territoire communal

#### Durée du marché ou délai d'exécution :

18 mois

#### 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC1 et DC2 version 31-03-2016.  
- Liste des références correspondant à des prestations similaires sur les trois dernières années.  
- Attestation d'assurance professionnelle du maître d'oeuvre.

#### 7 - Mode de passation :

Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016.

#### 8 - Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte conformément aux articles 27 et 34 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### 9 - Renseignements complémentaires :

Conditions de retrait du dossier de consultation : Retrait gratuit sur le profil acheteur de la commune de Lucciana <http://www.achatspublicscorse.com>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Dépôt des offres sous forme papier ou des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de Lucciana : <http://www.achatspublicscorse.com>

#### 10 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : 60%, divisée en plusieurs sous-critères :  
- Moyens humains et matériels affectés à l'opération : 20%  
- Note méthodologique précisant la démarche et les outils mis en oeuvre pour la conduite de l'opération : 40%  
- Prix : 40%

#### 11 - Délai de validité des offres :

120 jrs

#### 12 - Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Mairie de Lucciana - 1045 Corsu Lucciana - BP 26 - 20290 LUCCIANA - par courrier, par fax ou retiré au secrétariat, ou téléchargé sur notre plateforme dématérialisée : [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com).

#### 13 - Date limite de réception des offres :

Mardi 10 janvier 2017 à 12h00

#### 14 - Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20200 BASTIA.

Tel : 04 95 32 86 66/ Fax : 04 95 32 38 55.

Email : [greffe-ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe-ta-bastia@juradm.fr)

#### 15 - Date d'envoi à la publicité :

Jeu 19 décembre 2016

LE MAIRE,  
J. GALLETTI.



## COMMUNE D'ERSA

### DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### 1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'ERSA - 20275 ERSA

#### 2 - Objet du Marché :

Restauration de 4 tableaux classés au titre des monuments historiques et de 2 tableaux non classés

#### 3 - Adresse de consultation des dossiers :

Mairie Ersa - 20275 ERSA  
TEL : 04-95-35-60-96  
Mail : [mairieersa@orange.fr](mailto:mairieersa@orange.fr)

#### 4 - Critères de jugement des offres :

Capacités professionnelles et techniques 50%  
Rémunération des prestations 50%

#### 5 - Type de Procédure :

Procédure adaptée

#### 6 - Date et heure limites de remise des offres :

30 Janvier 2017 à 16h30

#### 7 - Date d'envoi du présent avis à la publication :

20-12-2016

Le Maire, T.MICHELI.

## ICN : ANNONCE LÉGALE - PROCHAINE PARUTION

03/01/2017 au 12/01/2017 - N°6647



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Le pouvoir adjudicateur :

Commune de Borgo  
Centre Administratif - Route de la gare  
20290 BORGIO

#### Maître d'oeuvre :

M. LUCCHINI Stéphane - Architecte DPLG

Mode de passation : L'exécution des prestations du marché est passée en application des Articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

Objet du Marché : Réalisation des travaux pour la réalisation d'un éclairage règlementaire pour le terrain de football en pelouse naturelle du Complexe Sportif de Borgo.

#### En Lots séparés :

- LOT N°01 : VRD et massifs d'ancrage des mâts d'éclairage
- LOT N°02 : Electricité et Mâts d'éclairage

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots, pour tous les lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

#### Nature des travaux :

- 45000000-7 Travaux de construction
- 45262210-6 Travaux de fondation
- 09310000-5 Electricité

Modalités de financement : Paiement sur facture par mandat administratif

#### Modalités de transmission :

Les offres devront parvenir ou être remises à la Mairie de BORGIO service des marchés, avant le 13 janvier 2017 à 11h00 - Terme impératif de rigueur, soit par pli RAR, soit contre récépissé.

#### Adresse :

Mairie de Borgo - Route de la Gare - 20290 BORGIO

Les propositions seront transmises sous enveloppe cachetée et identifiée comme suit :

<< **NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis ; Marché de travaux pour l'éclairage du stade d'entraînement de football du Complexe sportif de Borgo - Lot n°.....** >>

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 120 jours à dater de la date limite de remise des plis.

#### Critères de jugement des candidatures :

- Délais d'exécution des travaux : 35%
- Garanties et capacités techniques et financières : 35%
- Capacités professionnelles : 30%

#### Renseignements d'ordre technique

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires

au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au Maître d'oeuvre :

LUCCHINI Stéphane, Architecte D.P.L.G. - mail : [lucchini.agence@gmail.com](mailto:lucchini.agence@gmail.com)

Date d'envoi à la publication : Lundi 12 Décembre 2016

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRELABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ANTISANTI

### Captage de Candelina.

#### 1ère parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral SP CORTE n°123 en date du 29 novembre 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Antisanti, avec établissement des périmètres de protection du captage sus-visé.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies d'Antisanti et de Pietroso pendant 22 jours, du mercredi 11 janvier 2017 au mercredi 01 février 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

M. **Antony HOTTIER**, désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

#### \* Mairie d'Antisanti - 20270

- Mercredi 11 janvier 2017, de 9h à 12h
- Mercredi 01 février 2017, de 9h à 12h

#### \* Mairie de Pietroso - 20242

- Mardi 17 janvier 2017, de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies d'Antisanti et de Pietroso et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM 8, Bd Benoîte Darnesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 5 décembre 2016,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

Sébastien CECCHI.



**AVIS D'ACCORD CADRE  
A BONS DE COMMANDE  
PROCÉDURE NÉGOCIÉE  
AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE  
ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT**

**CCI2B/DC/2016.115**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**Objet de l'accord cadre :**

Appel à candidature pour les services d'entretien du bassin du Port de Commerce de Bastia.

**Durée de l'Accord Cadre :** 1 an renouvelable 3 fois

**Lieux de livraison :** Port de Bastia.

**Nomenclature Européenne CPV :** 50 24 60 00-1 Entretien d'équipement portuaire

**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de maintenir le bassin du Port de Commerce navigable, en prévoyant des interventions pour nettoyer le bassin de tous objets flottants.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC,**

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

**Mode de passation de l'accord cadre :**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 26, 33, 74, 78I. al.2, 78 II., et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.2 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

**Minimum annuel :** 4000,00 € H.T.

**Maximum annuel :** 50.000,00 € H.T.

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

**Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :**

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :**

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisés et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés. .../...

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des candidatures :**

Le 09 Janvier 2017 à 10 heures

**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

**Critères de jugement des offres :**

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence

1. Prix : 80%

2. Délai d'intervention travaux courants : 15%

3. Délai d'intervention travaux urgents : 05%

**Durée de validité des offres :** 180 jours

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2016.115

**Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :**

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.19

Fax : 04.95.54.44.96

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret,

CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 19 décembre 2016

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** le 19 décembre 2016



**AVIS D'INFORMATION**

**RECTIFICATIF**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel: [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Objet du marché :** Amélioration de la qualité des eaux brutes du barrage de Codole par oxygénation de l'hypolimnion

**Numéro de référence :** 16S0070

**Date limite de remise des offres reportée au :** 09 janvier 2017 à 16h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :** Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: [www.corse.fr](http://www.corse.fr) - Rubrique Services en ligne.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 décembre 2016



**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

**N° 128**

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Expert Bât (SAS)  
Lotissement Saint-François II  
N° 69 - c/o Mme Adhar Chaïb  
Ld Bevinco  
20620 Biguglia

**Activité :** Travaux de maçonnerie générale

**RCS Bastia :** B 798 369 914, 2013 B 534  
**Date de cessation des paiements :** 13/12/2016

**Juge Commissaire :**

Mr Albert Fusella

**Juge Commissaire Suppléant :**

Mr Xavier Calizi

**Mandataire Judiciaire :**

SELARL BRMJ  
[Me Bernard Roussel]  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

**RESOLUTION DU PLAN**

**N° 129**

Par jugement en date du 13/12/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cohen Carole Sophie Adrienne  
2, rue Neuve  
"Les Pensées de Violette"  
20200 Bastia

**Activité :** Bijoux fantaisie - Maroquinerie, vêtements

**RCS Bastia :** A 484 171 152, 2005 A 1371  
**Date de cessation des paiements :** 06/12/2016

**Juge Commissaire :**

Mr Xavier Calizi

**Juge Commissaire Suppléant :**

Mr Ange-Louis Guidi

**Mandataire Judiciaire :**

SELARL BRMJ  
[Me Bernard Roussel]  
850, Rue Etienne Lenoir  
BP 89068  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**N° 130**

LJ - 4120248  
Montineri Charles Marie - Lt Biologgio  
Santa Réparata di Balagna  
20220 Ile-Rousse  
RCS Bastia/RM N°A 607 140 654  
2005 A 254

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Sur la Commune de Santa Réparata di Balagna, Lieu-dit Giovaggio, Section B N°76,

Sur la Commune de Santa Réparata di Balagna, Lieu-dit Soprano, Section B N°77, N°78, N°79, N°80, N°81

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 14/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**N° 131**

LJ - 4150285  
M. Paoli Antoine-20213 Pruno  
RCS Bastia/RM N°A 303 619 639  
76 A 160

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Sur la Commune de Pruno, Section D N°226

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**N° 132**

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

**Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005**

**EXTRAIT**

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Société Civile Agrumicole Santa Maria, ayant son siège social Domaine de l'Alesani, San Giuliano, 20230 San Nicolao

**Forme :** Société Civile

**Inscrite au RCS :** 39982093595D8

**Activité :** Exploitation agricole

**Mandataire judiciaire :** Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Pour extrait : le Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**N° 133**

LJ - 4150548  
Feu Roncaglia Pierre Désiré "Tropica"  
Linguizzetta - 20230 San Nicolao  
RCS Bastia/RM N°A 312 624 992  
78 A 98

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Sur la Commune de Chiatria (Haute-Corse), Lieu-dit Nivolaccio, Section B N°717

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 14/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**N° 134**

LJ - 4120273  
SARL Entreprise Gava & Farrugia  
Monte Ortu, Topolaccio  
Lumio - 20260 Calvi  
RCS Bastia/RM N°B 379 935 315  
2005 B 859

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Sur la Commune de Saint Maximin, La Sainte Baume (83), Lieu-dit Rebubeou, Section CA N°258

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 14/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**N° 135**

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

**Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005**

**EXTRAIT**

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs à l'égard du :

SICA du GOLO, prise en la personne de son Président Monsieur François Franceschi, ayant son siège social Casamozza, 20290 Lucciana

**Forme :** SICA DU GOLO, prise en la personne de son Président, Monsieur François Franceschi

**Activité :** Assurer des services dans l'intérêt des agriculteurs dont les produits sont vendus en nature ou transformés

Pour extrait : le Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**N° 136**

LJ - 4151060  
Monsieur Martini Vincent "Le Lido"  
Moriani-Plage  
20230 San Nicolao  
RCS Bastia/RM N°A 350 405 502  
89 A 140

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Sur la Commune de San Nicolao, Lieu-dit Moriani Plage, Section A N°175 et N°174

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.

**RETROUVEZ  
TOUTE L'ACTUALITE  
SUR ICN**

**SECRETARIAT  
04 95 32 04 40**

**TELECOPIE  
04 95 32 02 38**

**PROCHAINE  
PARUTION**

**03/01/2017 au 12/01/2017**

**N°6647**

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**N° 137**

LJ - 4152608  
Guerini Acquaviva Dominique  
15, Bd Wilson, "Bar Le Rex"  
20260 Calvi  
RCS Bastia/RM N°A 434 862 405  
2005 A 483

**Dépôt de l'Etat de Collocation**

Sur la Commune de Calvi, 8, rue Saint-Antoine, Haute-Ville, Section AH N°93, Lot N°1 et Lot N°5

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 06/12/2016, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,  
Greffiers Associés.



**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !**

**infogrefe.fr**  
les greffiers des Tribunaux de Commerce



## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la résolution du plan de redressement judiciaire et prononce la conversion en liquidation judiciaire de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Antonini Jean Mathéo, Laboratoire d'Analyses N° Siren 334918455, ayant son siège social Centre Commercial Maria Paola, RN 193, 20290 Lucciana

**Forme :** Antonini Jean Mathéo, Laboratoire d'Analyses N° Siren 334918455

**Activité :** Laboratoire d'Analyses  
**Date de cessation des paiements :** 13 Janvier 2014

**Juge Commissaire :** Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire  
**Administrateur :** Me Douhaire, de la SCP Douhaire Avazeri

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.



## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Domaine Casabianca pris en la personne de Madame Casabianca Anne-Marie, Pouvoir ayant son siège social Bravone, 20230 Linguizzetta

**Forme :** Domaine Casabianca, pris en la personne de Madame Casabianca Anne-Marie, Pouvoir

**Activité :** Exploitation vinicole, vente et transformation

**Date de cessation des paiements :** 23 juin 2014

**Juge Commissaire :** Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

### EXTRAIT

Par jugement du 12 décembre 2016, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Vincent Dominique Dunatte ayant son siège social L.D Duridellu, Route des Eucalyptus, 20230 Linguizzetta  
**Date de cessation des paiements :** 12 Décembre 2016

**Juge Commissaire :** Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire  
**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

## RECTIFICATIF

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLES, n°6641, semaine du 25/11/2016 au 01/12/2016, concernant la constitution de la société **FMC PIANICIA :**

**Il faut lire :**

**Directeur général :**

- Monsieur Renaud, Hugues CARBONI demeurant Migliacciaru, porcellone, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, né le 1er juillet 1966 à AJACCIO (2A), de nationalité française

**Au lieu de :**

**Directeur général :**

- Monsieur Florent Ange DEFENDINI, demeurant Quartier Fontanaccia, 20145 SARI SOLENZARA, né le 04 novembre 1990 à BASTIA (2B), de nationalité française, Directeur Général Technique  
- Monsieur Renaud, Hugues CARBONI demeurant Migliacciaru, porcellone, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, né le 1er juillet 1966 à AJACCIO (2A), de nationalité française

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 16/12/2016, concernant la société ALTORE SECURITE, lire **ERRATUM** ACTE SSP EN DATE DU 14/12/2016 en lieu et place de ACTE SSP EN DATE DU 01/12/2016.

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6643, semaine du 09 décembre 2016, concernant la constitution de la société **PUB CONSEILS :**

**Il fallait Lire la dénomination :**

EURL PUB CONSEILS

**Au lieu de :**

PUB CONSEILS

Pour Avis,

## POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE



### AVIS

Aux termes d'une délibération de l'A.G.E. en date du 8/12/2016, la collectivité des associés de la Société **SANTI EXPERTIMMO CORSE DU SUD, S.A.R.L.** au capital de 2000 euros dont le siège social est sis à SARI SOLENZARA (20145) Entrée Nord Solenzara, RN 198, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 539 035 428, n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

Pour avis, La Gérance.

**ALEXANDRA COIFFURE SARL** au capital de 2.000 €uros  
Siège social : Avenue Maréchal Juin, Résidence "Les Fleurs", Immeuble "Les Bleuets" 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 537 957 029

Aux termes d'une délibération en date du 20/08/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**MACOTAB**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.418.250 euros  
Siège social : RN 193  
20600 Furiani  
496 420 290 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/07/2016, il a été décidé de ne pas dissoudre la société conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**ABP SUD CORSE**  
SAS au capital de 1.000 €uros  
Siège social : Campu, Lieu-dit Caruscinu, Route d'Arca 20137 Porto-Vecchio  
Rcs Ajaccio 793 274 366

Aux termes d'une décision en date du 14/08/2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

## DIET SANTE NATURE BIS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000.00 euros  
Siège social : Port de Plaisance de Toga, 20200 Pietrabugno  
807 966 452 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 27 juin 2016 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

## RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11 octobre 2016, à Ajaccio (Corse du Sud), la SAS AJACCIO RECEPTION, sise 21 bis Ave Noël Franchini, Les Terrasses d'Ajaccio, 20090 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce sous le n°798 066 171 00017, représentée par son Président, M. LELIEVRE Steve, et la SAS EQUILIBRE & SAVEURS, sise 21 bis Ave Noël Franchini, Les Terrasses d'Ajaccio, 20090 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce sous le n°535 384 051 00012, représentée par sa Présidente, Mme FRANCESCHINI Muriel, ont décidé de mettre un terme le 31 octobre 2016, à la location gérance intervenue entre eux suivant acte sous seing privé du 15 octobre 2013, et portant sur un fonds artisanal de restaurant traiteur à l'enseigne « Equilibre & Saveurs », sis Les Terrasses d'Ajaccio, Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio.

## AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2016, la SARL L'ALIVERA immatriculée sous le numéro 379 932 296 000 21 au RCS de BASTIA, domiciliée Monticello, 20220 ILE-ROUSSE, donne en location gérance à Monsieur GERALDI DENIS, demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA, 20220 ILE-ROUSSE, un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, Licence 3, épicerie spécialisée, vente à emporter de produits frais à l'enseigne de AGORA sis 8 rue Napoléon, 20220 ILE-ROUSSE, pour une durée de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction.

## LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 26/12/2016, Monsieur Bruno Luciani, demeurant Résidence Pietraserena, 20200 Ville di Pietrabugno, a donné en location gérance à la Société SAS GIUTOU, demeurant Villa Hippodrome, RN 193, LD Casatorra, 20620 Biguglia, un fonds de commerce de débit de boissons licence IV Catégorie, à l'enseigne "CRISTAL" sise et exploité à 22, rue César Campinchi, 20200 Bastia, pour une durée de deux années à compter du 21 décembre 2016, renouvelable par tacite reconduction.





**429,14** Les chiffres de la semaine  
M€ pour la 4<sup>e</sup> et dernière convention d'application du PEI portant sur la période 2017-2020, signée le 20 décembre par le Président du Conseil exécutif de Corse et le préfet de Corse, en présence du ministre des Collectivités territoriales.

**42** Les chiffres de la semaine  
provenant du reliquat de l'enveloppe de continuité territoriale pourront être affectés à des opérations dans les zones rurales de l'intérieur l'île dès lors que priorité sera donnée aux ports, aéroports, routes et rail.

**37,2** Les chiffres de la semaine  
heures de travail hebdomadaires, en moyenne en Europe, selon le portail statistique Statista. La Grèce se signale par une durée hebdomadaire record de 42 heures, contre seulement 30 heures aux Pays-Bas.

## ISULA SURELLA In Europea, con merito

Offrir aux jeunes diplômés de Sardaigne et de Sicile, régions italiennes qui avec la Calabre, détiennent le record du chômage pour les jeunes, l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle au sein du parlement européen. C'est l'initiative qu'ont lancée et défendue deux eurodéputés, membre du Partito popolare europeo (PPE), le sicilien Salvo Pogliese et le lombard d'origine sarde Stefano Maullu. Pour ce faire, ils ont chacun décidé de mettre en place des stages destinés à des diplômés (bac +3 et bac +5), dotés d'une bourse mensuelle de 1000€ et attribués cela dit selon des modes de sélection qui, d'une île à l'autre diffèrent quelque peu. Pour la période 2017/2018, l'eurodéputé sicilien prévoit six stages de deux mois à Bruxelles -deux pour des diplômés bac +3, quatre pour des diplômés bac + 5 après- dont l'attribution est soumise à une session d'examen organisée via l'Université de Catane et à l'évaluation d'une commission composée d'universitaires. De son côté, Stefano Maullu, qui a présenté son projet le 27 décembre à Cagliari, entend offrir 12 stages d'un mois, également dotés d'une bourse de 1000 € à de jeunes diplômés résidant en Sardaigne, qu'il se réserve le soin de sélectionner. ■

Sources : Ansa, Sardinia Post, La Sicilia

## L'IMAGE DE LA SEMAINE

### L'opinion des Français : sur les notions d'économie

	 Avis positif	 Avis négatif
> Sur la Sécurité sociale	<b>71</b>	16
> Sur les services publics	<b>52</b>	26
> Sur l'Europe	<b>39</b>	36
> Sur la nationalisation	<b>31</b>	33
> Sur le protectionnisme	<b>29</b>	38
> Sur le libéralisme	<b>27</b>	37
> Sur le profit	<b>24</b>	45
> Sur la mondialisation	<b>14</b>	54
> Sur le licenciement	<b>3</b>	79

Source : Enquête électorale française n°3

## IL FALLAIT LE DIRE

« Un article récent de Corse Matin fait état de propos scandaleux sur la « gentryfication » du quartier qu'aurait voulue l'ancienne municipalité. Ceci relève de la mauvaise foi »

peut-on lire à propos du quartier du Puntettu dans la dernière édition de *Des actes pour Bastia*, média de l'opposant municipal bastiais **Jean Zuccarelli**. Joli lapsus... tout n'est pas si rose, mais tant qu'on a la foi.

## HAUT

Dans le cadre de l'appel aux candidatures du 20 juillet 2016 pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en haute définition d'une chaîne de télévision locale dans la zone de Corte, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sélectionné le projet présenté par Télé Paese.

## BAS

L'embellie aura été de courte durée : pour la fin novembre 2016, en Corse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) progresse de 3,4 % sur un mois et de 0,5 % sur trois mois, tandis qu'en France métropolitaine on enregistre une baisse de 0,9 % sur un mois et de 3,1 % sur trois mois. Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre -0,5 % en Haute-Corse et +1,7 % en Corse-du-Sud pour les évolutions sur trois mois et, sur un mois, entre +1,6 % en Haute-Corse et +2,5 % en Corse-du-Sud. S'agissant du nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite dans le mois (catégories B, C) en augmentation de 0,8 % sur trois mois, il affiche de 10,7 % de progression sur un an.

## FRAGILE

Les personnels CGT de la Maritima -armateur qui assurait jusqu'alors le soutage des navires de Corsica Linea à Marseille- grévistes depuis le 20 décembre pour dénoncer le choix de la compagnie Esso de faire appel à un autre prestataire dès janvier 2017, ont accepté le 26 décembre non de cesser mais d'assouplir leur grève. En effet, la préfecture des Bouches-du-Rhône leur a annoncé la tenue d'une table ronde entre le 2 et le 6 janvier. Un petit répit pour Corsica Linea, que cette grève pénalise.

# Traits de magie



**Violaine Costa, 24 ans, est à la tête d'une ménagerie fabuleuse où des flamants flibustiers côtoient des renards en veste de tweed et des taupes arborant des lunettes rondes. L'enfant de Bastia qui escomptait fréquenter l'école des fées est devenue illustratrice d'ouvrages pour la jeunesse.**

**E**nfant, Violaine Costa envisageait une carrière de «fée professionnelle». Ou de vétérinaire. Ou, mieux encore, de «fée professionnelle spécialiste des animaux»! Puis, elle a dû affronter une dure réalité: «l'école des fées n'existait pas». Constat terrible qui met à mal des projets tels que «la prise de pouvoir à 6 ans et demi, la possibilité de transformer la soupe de légumes verts en consommé de fraises Tagada» ou avoir une «bande de joyeux lutins comme meilleurs copains». Restait donc la piste vétérinaire. «Mais si j'avais opté pour une filière S, je n'avais pas les notes requises. Aussi, durant ma dernière année de lycée, j'ai commencé à revoir sérieusement mes plans de vie. Et si j'ai toujours aimé dessiner, au départ, je ne voulais absolument pas devenir artiste. Je ne m'en sentais pas capable. Je doutais de pouvoir mener une vie professionnelle peu sécurisante sans être vraiment sûre de ma vocation.» À moins que... «La seule chose qui me paraissait faisable était d'intégrer l'école supérieure d'arts graphiques Penninghen, et de voir si je parvenais à franchir le cap de la première année». En effet, si l'entrée à Penninghen se fait sans sélection ni concours préalable, la poursuite des études y est soumise aux résultats de la première année, laquelle se solde généralement par l'échec de près de la moitié des élèves. «C'était une sorte de test personnel. Je m'étais dit: si tu y arrives, c'est que tu es vraiment faite pour ça.»

En 2009, elle quitte donc Bastia pour Paris. «J'ai réussi ma première année à Penninghen et là, j'ai choisi la branche dans laquelle je voulais évoluer». Ce sera l'illustration, et plus particulièrement l'illustration d'ouvrages-jeunesse. Histoire, peut-être, de renouer avec les projets de l'enfance, en faisant jaillir du papier de fabuleux bestiaires. Et surtout parce qu'il existait une sorte de prédisposition. «Ma mère adorait flâner dans les librairies pour m'offrir des livres que j'ai chéris et que je chéris toujours. Elle a ainsi créé chez moi une sensibilité particulière au livre-jeunesse, au monde de

l'enfance. J'ai toute une collection d'ouvrages, qui augmente régulièrement puisque je continue à en acheter. Je suis d'ailleurs obligée de me réfréner, car c'est un sacré budget!»

Elle est admise, après sélection, à l'école de dessin et d'art Émile Cohl, à Lyon, qui forme aux métiers de l'illustration, de la BD, du dessin animé, du jeu vidéo et de l'infographie 2D/3D. L'enseignement très complet qui y est dispensé lui ouvre de nouvelles voies d'expression et de création. «Je suis très manuelle et j'adore travailler en volumes. J'attendais donc avec impatience les cours de sculpture. Mais une des belles révélations a été la BD, apprendre à lier le texte et l'image. Auparavant, j'étais dans la création graphique pure, et n'avais pas véritablement pensé à l'importance de l'intégration du texte à l'image.» D'autres apprentissages ont été un peu plus ardues: «Ma terreur, c'était Photoshop! J'ai eu mon premier ordinateur à 18 ans et pour moi, l'informatique, ce n'était pas du tout naturel. À mon tout premier cours, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps! J'avais l'impression que je ne pourrais jamais y arriver. Au final, ça a été une autre belle révélation. C'est un outil formidable, duquel j'apprends encore beaucoup. Car on n'arrête jamais d'apprendre.»

En juin 2015, Violaine Costa est fraîchement diplômée, après avoir présenté, pour son projet de fin d'études, un travail graphique autour de *La flûte enchantée*, de Mozart «que j'aimerais beaucoup voir édité, un jour...» Arrive le moment de concilier la magie de la création et les dures réalités de la vie d'illustratrice free-lance. «Mes débuts ont été un peu laborieux, je n'ai pas trouvé tout de suite ma place». Mais, son book sous le bras, elle se rend au Salon du livre-jeunesse de Montreuil. «J'y ai rencontré la directrice artistique de Gründ, qui a aimé mes dessins. Et nous nous sommes revues en janvier dernier». Violaine se voit confier le soin de relever un petit défi. Illustrer la réédition d'un classique de la littérature-jeunesse, maintes fois adapté à la scène et à l'écran: *Le lapin de velours*, de





*Le lapin de velours, éd. Gründ*



*La petite chef d'orchestre, éd. Gautier-Languereau*

Margery Williams publié pour la première fois en 1922. «J'ai découvert à cette occasion ce texte très émouvant. Je n'ai pas voulu voir les illustrations originales mais rester sur le texte. Et nous avons beaucoup échangé, avec l'éditrice, pour créer un livre qui soit le plus harmonieux possible. Le problème de l'illustrateur est souvent qu'il est seul avec ses dessins et a besoin d'un regard, d'un retour objectif. J'ai eu beaucoup de chance en bénéficiant de cet échange constant avec quelqu'un qui possède un œil exercé.» L'ouvrage paraît en octobre. Entre-temps, Violaine a été sollicitée par la maison d'édition Gautier-Languereau pour illustrer le dernier roman pour la jeunesse de Didier Levy, *La petite chef d'orchestre*. «Nous n'avons pu nous rencontrer qu'à la parution du livre et j'avoue avoir été stressée tant que je n'ai pas eu son avis. Un auteur et un illustrateur peuvent avoir des visions très différentes, et j'avais peur que mon travail ne colle pas à son idée initiale.»

La jeune femme partage sa vie entre Paris et Bastia. «Je fais de fréquents aller-retour. Tout dépend de mes rencontres professionnelles, mais je trouve toujours plus agréable de rentrer dessiner en Corse». Elle crée également les motifs des vêtements pour enfants de la jeune marque Théodore. «Son fondateur et moi nous connaissons de longue date, mais nous nous étions perdus de vue. Il recherchait un illustrateur pour ses collections, nous nous sommes retrouvés à cette occasion. Le fait de se connaître depuis longtemps nous permet d'avoir un échange sain, de dire clairement ce qui va ou ne va pas, afin de faire en sorte que les dessins soient les plus représentatifs de la marque». En 2017 Violaine Costa publie chez Hachette un *Album de bébé*, annoncé pour janvier, puis *Quatre quarts*, avec un texte de David Guyon, publié par la maison d'édition Talents Hauts. «J'ai la chance d'avoir rencontré des éditeurs qui m'ont soutenue. Je m'efforce à présent d'élargir mon champ d'action. Être illustrateur, c'est essayer d'avoir toujours un coup d'avance. Et je

continue à découvrir et expérimenter. Il fut un temps où je travaillais beaucoup le papier découpé, par peur du crayon. Puis, peu à peu, j'ai repris le crayon, testé des choses. À présent, je mets du dessin dans mes découpages ou du volume dans mes dessins. Je n'ai pas envie de me cantonner à un style, j'aime pouvoir utiliser un certain nombre de techniques, quand et comme bon me semble, en fonction des humeurs ou des contraintes. Et si j'aime les motifs - j'en crée en permanence - je ne suis pas fan des illustrations chargées, j'aime ce qui est sobre. Je recherche donc un équilibre entre mes envies de motifs et le trop de motifs.»

Peut-être, un jour, se laissera-t-elle tenter par l'aventure d'un ouvrage «texte et dessins de Violaine Costa». Mais estime-t-elle, «je n'ai pas encore la maturité nécessaire pour écrire. Lorsque j'aurai des enfants, qui sait? Quoi qu'il en soit, j'attends le déclic. Pour l'instant, il y a autour de moi des auteurs talentueux et j'aime ce binôme auteur-illustrateur». ■ Elisabeth MILLELIRI

**Savoir + :** [www.violainecosta.net](http://www.violainecosta.net)

*La flûte enchantée, travail de fin d'études*



ICN # 6645/6646

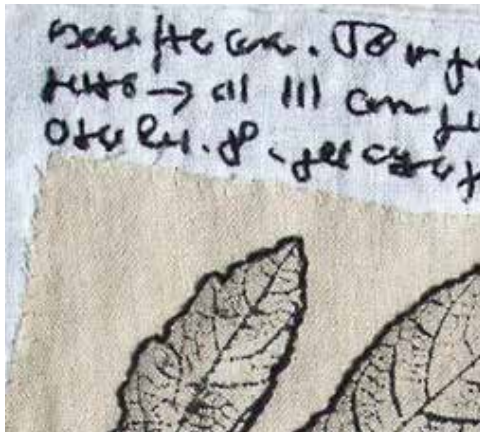
## AJACCIO

### ■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & [www.scenina.com](http://www.scenina.com)

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.



### ■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

### ■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

### ■ BIG DOODLE

Du 3 au 13 janvier. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

Yann Le Borgne se partage entre ses trois passions : les arts plastiques, la musique et le théâtre. Son œuvre invite à faire l'expérience d'« une chute où nul ne tombe », sans souci du sens ni du probable.



### ■ JE SUIS UNE VILLE

Du 3 au 13 janvier. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

Dominique Appietto a longtemps cru qu'on ne pouvait photographier que ce qui est lointain, exotique. Sa rencontre avec le photographe Jacques Maton et la sociologue Liza Terrazzoni l'a amené à partir en quête du « quotidien méconnu » d'Ajaccio.

### ■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

## ■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Du 17 décembre au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

## ■ COLLECTIF D'ARTISTES AJACCIENS

Du 21 décembre au 5 janvier. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & [www.locu-teatrale.info](http://www.locu-teatrale.info)

Ils sont peintres, photographes, sculpteurs et résident en Corse. Chantal Maroselli, Elise Milano, Thierry Tramoni, Joseph Gurciullo, Pierre-Paul Marchini, Adrien Martinetti, Ghjuvan Micheli Weber et Pierre-Henry Weber présentent leurs créations.

## ■ CARAMUSA

Le 6 janvier, 20h30. A Scenina

☎ 06 63 21 93 99 & [www.scenina.com](http://www.scenina.com)

Associant chant monodique, polyphonie et expression instrumentale traditionnelle, Caramusa propose un spectacle-voyage aux multiples escales, vers un monde où les instruments sont faits de bois et de corne. Dîner-spectacle. Réservation conseillée.



## ■ CLAUDE BUCCHINI

Le 7 janvier, 21h. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & [www.locu-teatrale.info](http://www.locu-teatrale.info)

Chansons d'ici, chansons d'ailleurs : Claude Bucchini interprète des chansons des Frères Vincenti, mais aussi de Jean Ferrat, Georges Moustaki et Yves Montand.

## BASTIA

### ■ UN DÎNER AVEC JACQUES

Le 7 janvier, 20h30. Théâtre municipal. ☎ 04 95 34 98

00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

Dans le cadre d'un partenariat entre le théâtre de Bastia, le théâtre Impérial de Compiègne le théâtre de Fontainebleau et l'Opéra-Comique, un spectacle coproduit par le Musée d'Orsay consacré à Jacques Offenbach, chantre du Second Empire.



## CORTE

### ■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

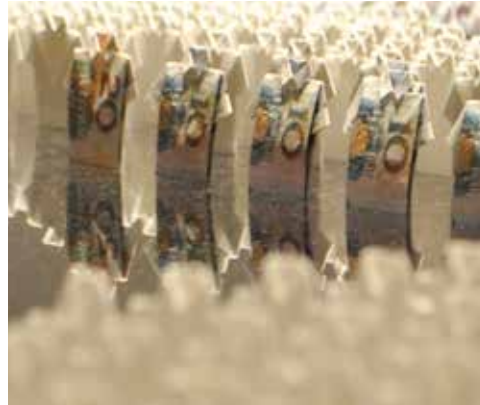
☎ 04 95 45 25 45 & [www.musee-corse.com](http://www.musee-corse.com)

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier. ■

### ■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.



## PORTO-VECCHIO

### ■ GRAND EST

Jusqu'au 7 janvier. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89

Exposition des planches originales de Franck Biancarelli pour le roman graphique *Grand Est*, (textes de Denis Robert, éd. Dargaud), road trip dans la Lorraine au cœur d'acier.

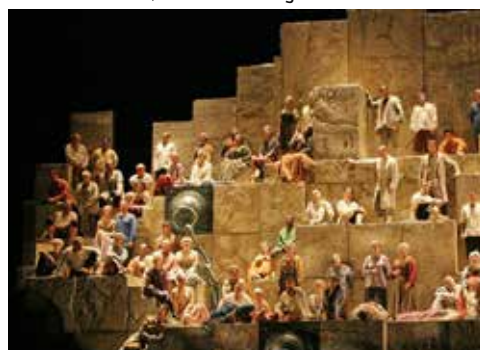


### ■ NABUCCO

Le 7 janvier, 18h55. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58

En direct du Metropolitan Opera de New York, une vidéo-transmission de l'opéra qui créé en 1842 à la Scala de Milan, lança véritablement la carrière de Giuseppe Verdi. Il narre l'épisode de la captivité des Hébreux à Babylone. Dans le rôle-titre, Plácido Domingo.



EXPO MUSIQUE PHOTO THÉÂTRE CINÉMA

LITTÉRATURE DANSE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC FESTIVAL

CAFÈ 2017 !?



# BALÉONE

## Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions  
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 [www.rivesud-immobilier.com](http://www.rivesud-immobilier.com)

 04 95 50 43 40

**RN 194**  
**ZA Baleone Centre**  
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

# L'EPIC

## C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, événements

 04 95 28 40 28

 [www.brasserie-lepic.com](http://www.brasserie-lepic.com)